



**Rapport du Conseil scientifique  
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse**  
pour la période mai 2009 – décembre 2010



*Le Conseil scientifique du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est composé de :*

- Matthieu ANGOTTI (FNARS)
- Marc GURGAND, *président*, (CNRS – École d'Économie de Paris)
- Florence LEFRESNE (DEPP, Ministère de l'Éducation nationale)
- Yannick L'HORTY (Université Paris-Est Marne-la-Vallée)
- Patricia LONCLE (Ecole des hautes études en santé publique)
- Alberto LOPEZ (Centre d'études de l'emploi)
- Philippe ZAMORA (Département de la recherche, CREST)

*Jusqu'en août 2010 :*

- Éric MAURIN (EHESS – École d'Économie de Paris)
- Vincent VANDENBERGHE (Université Catholique de Louvain)

*Depuis septembre 2010 :*

- Hélène GARNER-MOYER (DARES, Ministère du travail)
- Dominique GOUX (Laboratoire de sociologie quantitative, CREST)
- Patrick SILLARD (INSEE)

*Les membres siègent à titre personnel et ne représentent ni n'engagent leur institution.*

Ce rapport a été rédigé avec l'aide d'Arnaud RIEGERT. Le Conseil scientifique remercie très chaleureusement toute l'équipe de la Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse (MAFEJ) pour son appui dans la rédaction de ce rapport.

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>1 LE FONDS D'EXPERIMENTATIONS POUR LA JEUNESSE</b> .....	<b>7</b>
1.1 LE FONDS D'EXPERIMENTATIONS POUR LA JEUNESSE ET LES MISSIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE .....	7
1.2 L'EVALUATION ET LES RECOMMANDATIONS METHODOLOGIQUES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE.....	8
1.3 LA METHODE DE SELECTION DES PROJETS .....	10
<b>2 LES EXPERIMENTATIONS FINANCEES PAR LE FONDS</b> .....	<b>12</b>
2.1 APPEL A PROJETS N°1 : FORMATION INITIALE ET TRANSITION FORMATION-EMPLOI .....	13
2.2 APPEL A PROJETS N°2 : DISCRIMINATION, LOGEMENT ET ACCES AUX SOINS .....	17
2.3 APPEL A PROJETS N°3 : ENGAGEMENT DES JEUNES ET ORIENTATION DES JEUNES FILLES.....	19
2.4 APPEL A PROJETS « OUTRE-MER » .....	20
2.5 APPEL A PROJETS « CULTURE ».....	20
2.6 EXPERIMENTATIONS HORS APPELS A PROJETS .....	20
2.7 DONNEES FINANCIERES D'ENSEMBLE .....	26
<b>3 PREMIER BILAN</b> .....	<b>31</b>
3.1 LES THEMATIQUES RETENUES .....	31
3.2 L'EMERGENCE ET LA SELECTION DES PROJETS .....	32
3.3 LE SUIVI DES EXPERIMENTATIONS .....	35
<b>4 RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>36</b>
 <b>ANNEXES :</b>	
<b>JURYS DES APPELS A PROJETS DU FONDS D'EXPERIMENTATIONS</b> .....	<b>41</b>
<b>DIAGNOSTIC PARTAGE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU FONDS D'EXPERIMENTATIONS POUR LA JEUNESSE</b> .....	<b>45</b>

## Introduction

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est une innovation dans le paysage institutionnel français. Doté d'un budget total de près de 230 millions d'euros, apporté par l'Etat et par des donateurs privés, il a pour mission d'expérimenter et d'évaluer des politiques en faveur de la jeunesse. Ce n'est pas un dispositif de plus pour financer des projets : il est conçu pour encourager les initiatives et, indissociablement, mesurer leur pertinence et capitaliser les résultats des évaluations. A terme, il doit permettre de concevoir les politiques de jeunesse en anticipant mieux leurs effets.

Créé par la loi généralisant le Revenu de solidarité active, le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est la rencontre de deux mouvements. Le premier promeut l'expérimentation et l'évaluation comme méthode de construction des politiques publiques. Il a été marqué par l'expérimentation du RSA : bien qu'elle ait été imparfaite en raison de son calendrier, cette opération était totalement nouvelle dans son principe et son ambition.

Le second mouvement résulte d'une inquiétude croissante pour l'avenir de la jeunesse. Les difficultés d'insertion, la précarité et la pauvreté des jeunes, les discriminations, le recul du moment de l'autonomie : sur ces questions, les signes d'amélioration tardent à apparaître, et les jeunes font preuve d'un pessimisme plus accentué que dans d'autres pays d'Europe. Les politiques publiques en direction des jeunes sont dispersées, cloisonnées et manquent d'envergure. En publiant un *Livre vert* sur la jeunesse, issu des débats d'une commission de concertation, Martin Hirsch, alors Haut commissaire à la jeunesse, a souhaité prendre au sérieux ce sujet et fixer des orientations pour une politique de jeunesse plus volontaire.

En créant le Fonds d'expérimentations, il a donc mis au service de la jeunesse un outil ayant deux fonctions. Premièrement, face à la faiblesse des politiques de jeunesse, le Fonds encourage l'innovation, il mobilise les acteurs autour d'initiatives susceptibles de leur donner un nouvel essor. Deuxièmement, il permet d'identifier les pistes d'action les plus prometteuses, de construire des diagnostics raisonnés et fondés empiriquement, à l'écart de la rhétorique et du temps politique. Pour cela, le Fonds s'appuie sur le couple expérimentation-évaluation, qui est la règle de tous les projets qu'il finance.

Ni l'expérimentation, ni l'évaluation des politiques publiques ne sont des démarches entièrement nouvelles dans ce pays. Par ailleurs, il ne s'agit pas de prétendre que l'évaluation est une solution miracle et universelle pour le décideur public : elle ne répond pas à toutes les questions, elle ne peut pas garantir que ce qui a marché ici, marchera encore là, etc. Mais il faut bien constater que l'expérimentation et l'évaluation peuvent être des instruments précieux pour la décision publique et qu'elles restent rares et insuffisamment outillées. On pourrait citer de nombreuses politiques dont l'efficacité fait l'objet d'interminables débats, et pour lesquelles il n'a été envisagé ni de les tester avant de les généraliser, ni d'organiser un dispositif d'observation, une production de données, permettant de documenter rigoureusement leur pertinence ou leur efficacité ; moins encore de mettre les résultats sur la place publique.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse n'est pas seulement un budget considérable de 230 millions d'euros dédié aux expérimentations des politiques de jeunesse et capable de stimuler des initiatives. Il est bien plus que cela. La petite équipe qui le fait fonctionner au sein de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, a rapidement développé une capacité à mobiliser des acteurs et des évaluateurs, à soutenir activement les projets, en favorisant les échanges et les interactions ; enfin, à capitaliser les enseignements qui vont être tirés des évaluations. Son ambition n'est pas de distribuer des subventions à des projets dont on n'aura plus aucune nouvelle, mais de construire de façon systématique des avis sur la pertinence des dispositifs, de cumuler les savoirs et de les rendre publics, et d'en garder la mémoire.

Dans ce contexte, le Conseil scientifique du Fonds d'expérimentations – composé de chercheurs spécialistes de l'évaluation des politiques publiques et des questions concernant la jeunesse – est chargé de proposer des thématiques pour les programmes expérimentaux et de s'assurer que les évaluations des projets financés par le Fonds seront sérieuses et fiables. Dans une entreprise qui ne vise pas seulement la généralisation rapide de quelques dispositifs, mais aussi l'accumulation de connaissances sur les politiques de jeunesse et sur leur mise en œuvre, les pouvoirs publics ont logiquement mobilisé des représentants de la communauté scientifique. Le rapport annuel du Conseil scientifique est l'occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé et de ce qu'on peut en attendre pour la collectivité.

Au bout d'un an et demi d'activité, le constat est celui d'un formidable élan. Non seulement parce que près de 400 projets, parfois de très grande envergure, ont été lancés, mais aussi parce que le paradigme de

l'expérimentation et de l'évaluation y prend une place nouvelle. Cela ne s'est pas fait sans tâtonnements, et le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est lui-même une expérimentation. Il est encore trop tôt pour tirer le bilan de son action, qui se jugera notamment à sa capacité à inspirer les décisions publiques. Mais ce rapport vise à présenter ce qui a été fait, à en tirer les enseignements et à fixer des perspectives.

Il ressort de cette analyse, au-delà de la variété et de la quantité des thèmes d'ores et déjà traités par le Fonds, que le principal défi aura consisté à faire travailler ensemble des porteurs de projet et des évaluateurs. Il s'agit d'une démarche nouvelle, inhabituelle pour ces acteurs. La qualité de ces rencontres est décisive pour que la démarche engagée tienne ses promesses. A court terme, le suivi des projets et leur soutien par l'administration doivent être assurés soigneusement. A plus long terme, il faut probablement organiser davantage cet appariement qui, jusqu'ici, a été laissé à un milieu insuffisamment préparé.

La prochaine étape pour le Fonds d'expérimentations consiste à organiser la capitalisation des résultats qui vont s'accumuler, à mesure que les projets arrivent à leur terme, et à susciter l'intérêt des concepteurs de politiques publiques pour les connaissances ainsi produites. C'est à cela que se mesurera la réussite de cette entreprise.

# 1 Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

## 1.1 Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse et les missions du Conseil scientifique

L'article 25 de la loi du 1er décembre 2008 modifié généralisant le revenu de solidarité active prévoit la création d'un Fonds d'expérimentations « doté de contributions de l'État et de toute personne morale de droit public ou privé qui s'associent pour définir, financer et piloter un ou plusieurs programmes expérimentaux visant favoriser la réussite scolaire des élèves et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans ».

Son objectif est double:

- Encourager, à travers des expérimentations, l'émergence de dispositifs innovants susceptibles d'apporter des réponses efficaces aux problèmes rencontrés par les jeunes.
- Accompagner toutes les expérimentations financées par le Fonds d'un dispositif d'évaluation rigoureux, qui éclaire le décideur public sur la pertinence et les conditions du maintien ou de l'extension du dispositif.

Le Fonds, placé auprès de la Caisse des dépôts et consignations, bénéficie d'un double financement. Sur la période 2009-2011, les prévisions d'engagements de l'Etat s'élèvent à 176 millions d'euros (dont une partie en crédits du Plan de relance), et deux partenaires privés apportent 53 millions d'euros, soit 50 millions par la Fondation Total et 3 millions par l'IUMM.

Il s'agit donc d'une opération sans précédent, à la fois en raison des ressources publiques et privées considérables qui sont mobilisées pour des expérimentations en faveur de la jeunesse, et en raison de l'insistance sur l'évaluation. Le Fonds n'a pas pour vocation de financer des projets uniquement pour eux-mêmes, mais également pour apprendre, de manière à capitaliser des connaissances mobilisables pour concevoir les politiques publiques futures. Pour ses fondateurs, c'est cette forme *d'investissement* qui justifie l'ampleur des moyens engagés.

Certes, l'évaluation de projets n'est pas une nouveauté dans le paysage des politiques sociales. Mais le caractère systématique, le degré d'exigence méthodologique, l'attention portée au volet évaluation dans la sélection des projets et dans leur suivi, le poids pris par la notion d'impact sur les bénéficiaires, lorsqu'elle est pertinente, tout cela est inhabituel dans la culture française, et n'a pas d'équivalent, à cette ampleur, dans le monde. Le Fonds doit ainsi permettre de produire un corpus de connaissances précises sur un vaste champ d'interventions sociales en faveur des jeunes.

Le fonctionnement du Fonds est défini par la convention du 22 avril 2009 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations. Il est assuré par plusieurs organes:

- **Le Conseil de gestion** est l'organe de délibération et d'administration du Fonds. Il a été présidé par le Haut commissaire à la jeunesse, puis par le Ministre des solidarités actives et de la jeunesse; il est aujourd'hui présidé par le Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Il rassemble des représentants de l'État et des différents financeurs du Fonds. Il prend les décisions stratégiques et budgétaires.
- **La Mission d'animation du Fonds (MAFEJ)** est placée sous l'autorité du Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Elle assure l'ensemble du fonctionnement du Fonds, depuis les appels à projets jusqu'à la gestion des conventions, et prend en charge le suivi des projets sous les dimensions opérationnelles et d'évaluation ; elle entretient également le site du Fonds : <http://www.experimentationsociale.fr>. Initialement composée de 5 personnes, cette mission dispose aujourd'hui de 13 postes (cf. organigramme en annexe).
- **Le Conseil scientifique** propose des sujets ou des thématiques d'expérimentations ou d'études en fonction des champs de connaissance nécessitant d'être complétés, fixe les orientations générales en matière d'évaluation pour les appels à projets, recommande une méthodologie d'évaluation, et donne un avis sur la qualité scientifique et la pertinence des évaluations des projets mis en œuvre avec le soutien du Fonds. Cet avis est présenté dans un rapport annuel.

Le Conseil scientifique a été installé le 13 mars 2009 et s'est réuni 9 fois jusque fin 2010. Il rassemble des chercheurs aux sensibilités méthodologiques diverses, appartenant à des champs disciplinaires variés,

mais tous familiers des politiques publiques et de leur évaluation. Il travaille en étroite collaboration avec la MAFEJ, notamment avec le responsable de l'évaluation.

Ses principales missions ont d'abord consisté à définir les cadres méthodologiques recommandés aux évaluateurs des projets financés par le Fonds, à participer à l'élaboration des textes des appels d'offres et des appels à projets, tant sur le fond des interventions visées que sur les critères d'évaluation à mettre en avant dans chaque cas, et à participer aux jurys de sélection des projets. A mesure que les projets retenus démarrent, son activité se porte progressivement vers le suivi des projets, en participant aux commissions d'avancement et aux ateliers thématiques mis en place par la MAFEJ, de manière à pouvoir, à terme, tirer le bilan des connaissances accumulées grâce aux expérimentations et à leurs évaluations.

## **1.2 L'évaluation et les recommandations méthodologiques du Conseil scientifique**

Le Conseil scientifique s'est fixé deux tâches. Il a d'abord défini, à partir d'un diagnostic des principales difficultés rencontrées par les jeunes, un ensemble de thématiques qui lui semblaient prioritaires pour les interventions du Fonds : la transition formation-emploi, l'autonomie, le logement, la santé, la réinsertion et la citoyenneté (cf. document en annexe). Nous faisons plus loin le compte des sujets, à l'intérieur de ces thèmes, qui ont été traités par les appels à projets, et de ceux qui nous semblent encore devoir être considérés.

D'autre part, le Conseil scientifique a souhaité fixer aux évaluations des projets des cadres méthodologiques ambitieux, afin que les résultats obtenus à terme soient crédibles et les conclusions finales, assurées.

Il entend l'évaluation comme le résultat d'une observation du projet permettant d'indiquer au public et à la puissance publique si le projet apporte ou est susceptible d'apporter une valeur ajoutée, c'est-à-dire s'il peut conduire à une amélioration de la situation des jeunes par rapport au statu quo. Lorsque le projet s'y prête, l'évaluation peut chercher à quantifier les bénéfices obtenus; elle peut aussi décrire les mécanismes bénéfiques du projet, de manière à en comprendre les conditions de mise en œuvre et de réussite ; enfin elle peut tirer les leçons des échecs, qui sont parfois aussi riches d'enseignements que les réussites. Dans tous les cas, il est important que l'évaluation réponde à des questions précises et soigneusement définies.

Dans ses recommandations, le Conseil scientifique a cherché à maintenir un équilibre entre les approches «quantitatives» (on pourrait préférer le terme plus précis de «statistiques») et «qualitatives» (les anglosaxons utilisent le terme «narrative» pour désigner l'analyse qui se fait à travers un discours argumenté, par opposition à une représentation formelle et chiffrée). Les membres du Conseil ont été choisis dans cet esprit, de façon à réunir des expertises dans ces deux dimensions. Ils encouragent naturellement les démarches d'évaluation qui allient le meilleur de ces deux approches, tout en étant conscients qu'elles ne sont pas toujours faciles à articuler car elles appartiennent à des paradigmes scientifiques distincts.

Il est indéniable que le Conseil scientifique a mis une insistance nouvelle, dans le paysage français, sur les évaluations d'impact qui recourent à la comparaison statistique d'échantillons test et témoin, si possible déterminés de façon aléatoire. Ces méthodes cherchent à mesurer précisément l'amélioration de la situation des bénéficiaires que l'on peut attribuer au dispositif évalué, à l'exclusion d'autres déterminants possibles. Sans en méconnaître les limites et les difficultés, nous estimons que cette approche apporte une connaissance précise et transparente, dans les cas où les critères de réussite d'une intervention sont précisément définis et mesurables. Par exemple, il est difficile de concevoir qu'un dispositif d'insertion dans l'emploi ne soit pas jugé sur sa capacité propre à augmenter les taux d'emploi ou à réduire les temps de chômage d'une population de bénéficiaires. Paradoxalement, ce critère est rarement présent dans la réflexion sur les politiques publiques, parce qu'on ne se donne presque jamais les moyens de le construire.

L'insistance sur ce type d'évaluation, soutenue au plan politique, a permis de développer ce champ d'investigation jusque-là largement sous-utilisé. La description des projets permettra cependant d'observer que ces évaluations sont loin d'être dominantes dans le portefeuille de projets du Fonds.

La règle retenue est que l'évaluateur doit être une entité distincte du porteur de projet, ce qui n'exclut pas, au contraire (et c'est une difficulté), leur étroite collaboration. En conséquence, les réponses aux appels à projet sont toujours déposées conjointement par un porteur de projet et par un évaluateur, responsables solidairement de la réussite de l'opération sous ces deux dimensions. L'évaluateur n'a pas ici vocation à offrir une aide à la gestion de projet (un comité de pilotage n'est pas un dispositif d'évaluation), mais un diagnostic indépendant, qui impose de conserver une certaine distance. C'est un équilibre difficile dont la pratique se joue au cas par cas sur le terrain.



Par ailleurs, le Conseil scientifique, et les jurys des appels à projets, n'ont pas considéré que compter les bénéficiaires effectivement atteints, ou les décrire, constituent une évaluation. Il s'agit d'un élément de description du projet indispensable (et pas toujours simple à construire), mais en aucun cas une mesure de valeur ajoutée. Il en va de même pour un travail consistant à s'assurer que les moyens à mettre en œuvre ont effectivement été déployés : il s'agit de contrôle, mais pas d'évaluation. De la même manière, le fait d'atteindre un objectif donné n'est pas un critère de pertinence du projet, et ceci pour deux raisons: 1. il suffit de donner un objectif plus faible pour réussir ou plus élevé pour échouer, ce qui est indépendant de la pertinence de l'intervention; 2. avec ce seul critère, rien ne permet de savoir si la situation des jeunes bénéficiaires n'aurait pas été la même en l'absence du projet. Enfin, la satisfaction des bénéficiaires a été considérée comme un critère non suffisant d'appréciation d'un dispositif, lorsqu'il était isolé, de même que l'évaluation subjective (par eux-mêmes ou par des tiers) de l'amélioration de leur situation. Les réponses aux appels à projets ont permis de constater que ce type d'approche de l'évaluation reste vivace, mais elle ne correspond pas à la conception retenue dans le cadre du Fonds d'expérimentations.

Le Conseil scientifique a défini le cadre méthodologique dans un guide mis à la disposition des porteurs de projets et des évaluateurs, dont nous rappelons les grandes lignes ici (le document complet est sur le site <http://www.experimentationsociale.fr/>).

**Les méthodes quantitatives** d'évaluation visent à comparer la situation des bénéficiaires d'un dispositif avec la situation qu'ils auraient connue s'ils n'avaient pas bénéficié de ce dispositif. L'écart entre ces deux situations constitue bien la valeur ajoutée du dispositif. Pourquoi financer ou encourager un programme dont les bénéficiaires se trouvent exactement dans l'état qu'ils auraient connu si le programme n'avait pas existé ? Par exemple des dispositifs d'aide à la création d'entreprise sont expérimentés dans le cadre du Fonds : il est essentiel de savoir si, à l'issue de ce processus, un nombre suffisant de jeunes ont atteint leur objectif, *qui n'auraient pas créé leur entreprise sans cette prise en charge*.

Comme on ne peut pas observer ce qu'il serait advenu des bénéficiaires en l'absence de dispositif, le défi méthodologique consiste à observer les situations d'individus non-bénéficiaires mais très semblables. La difficulté tient à ce que les individus qui sont retenus dans un dispositif ou qui acceptent d'en bénéficier sont a priori différents des autres individus : leur situation est en général un très mauvais point de comparaison. Il y a lieu de hiérarchiser les solutions qui peuvent être apportées à ce problème. La solution la plus fiable consiste à tirer *au hasard* les bénéficiaires et les non-bénéficiaires. On est alors assuré que toutes les caractéristiques des deux groupes sont en moyenne semblables, à condition d'observer des effectifs suffisants. Par exemple, on tire au sort des classes (une centaine) dans lesquelles un dispositif pédagogique expérimental est mis en œuvre et d'autres (une autre centaine) dans lesquelles la pratique habituelle est maintenue. Ces méthodes s'apparentent aux démarches menées en recherche médicale. Elles doivent être encadrées sur le plan éthique, comme le sont les expérimentations aléatoires en médecine, mais ne posent pas plus de problèmes éthiques que dans ce champ. La principale condition est que l'intervention constitue toujours un bénéfice potentiel par rapport à la pratique normale.

D'autres approches quantitatives peuvent être utilisées lorsque la méthode aléatoire n'est pas envisageable. La plus intuitive consiste à ne comparer que des individus, bénéficiaires et non-bénéficiaires d'un dispositif, qui ont en commun un ensemble de caractéristiques observées dans les données. Ces méthodes sont cependant très sophistiquées sur le plan des techniques statistiques et restent sensibles à la possibilité que les deux populations ainsi comparées restent très différentes sous des dimensions non-observées et très importantes. La grande vertu des méthodes aléatoires est leur transparence : elles se ramènent en substance à la comparaison simple de deux populations. Les résultats sont compréhensibles par tous et difficilement contestables.

Quoi qu'il en soit, les méthodes quantitatives ne peuvent être utilement mises en œuvre qu'à trois conditions. D'abord, il faut que le ou les critères par lesquels on peut considérer qu'un programme est utile soient très clairement définis et mesurables. Un programme visant à favoriser l'autonomie des jeunes par l'accès à la culture ne serait pas adapté à cette approche, car l'autonomie est un concept qui se prête mal à la mesure, à moins d'accepter d'en réduire fortement la dimension (logement, revenu). En revanche, un programme visant à réduire les ruptures de contrats d'apprentissage peut être évalué de cette manière. Ensuite, il faut mettre en place un dispositif de collecte de données statistiques extrêmement rigoureux, qu'il s'agisse de données d'enquêtes ou de sources administratives. Enfin, il faut que l'expérimentation porte sur des effectifs suffisamment importants pour que la comparaison de groupes d'individus ait un sens et puisse être distinguée des aléas d'échantillonnages.

Les approches quantitatives permettent d'établir un bilan très clair de l'impact d'une intervention sur un certain nombre de critères pertinents. Elles permettent de dire si un dispositif apporte une valeur ajoutée.

Mais dans beaucoup de cas, elles ne permettent pas d'expliquer finement les raisons de son succès ou, au contraire, pourquoi il a échoué. Par ailleurs, elles ne sont pas adaptées à certains contextes.

Face à l'évaluation objectivée par la mesure, **l'évaluation qualitative** introduit un jugement de type inductif et compréhensif. Elle analyse dans la durée le déroulement du processus de mise en œuvre de la politique considérée, principalement à travers des analyses de cas ou des monographies. Cela permet notamment de tenir compte des dysfonctionnements ou des effets non-prévus et de comprendre comment l'organisation sociale que constitue un dispositif peut s'ajuster ou se recomposer. Particulièrement importants à cet égard sont les conduites, les comportements et les stratégies des différents groupes d'acteurs (et notamment les bénéficiaires). Pour les interpréter, il convient de mettre à jour les conceptions, les attentes et les besoins des uns et des autres.

Les principaux outils, empruntés aux sciences sociales, sont de deux ordres: l'interrogation directe des acteurs et bénéficiaires et l'observation directe. L'observation directe s'inspire des méthodes ethnologiques : l'évaluateur s'immerge dans l'organisation, en position de retrait et sans intervention directe. Elle implique aussi la connaissance de l'environnement institutionnel, qui peut jouer un rôle très important. L'interrogation des acteurs se fait à travers des entretiens plus ou moins directifs. Les entretiens collectifs sont susceptibles de créer une dynamique susceptible de révéler des conceptions ou des positions qui ne ressortent pas lors d'entretiens individuels. Ils permettent aussi de confronter les systèmes de valeur des différents acteurs et de définir les consensus qui se forment entre eux. Par exemple, on a pu observer, dans une offre de service impliquant différents partenaires sur un territoire, qu'il n'y avait pas d'accord sur l'existence même d'un schéma départemental : une telle observation est fondamentale pour interpréter les dysfonctionnements dans la mise en œuvre du service.

Ces approches faisant une grande part aux perceptions des personnes interrogées, les évaluateurs recourent à des mécanismes de « triangulation » (ils interrogent des interlocuteurs occupant des positions différentes, ils croisent données « subjectives » et données quantitatives), et ils font suffisamment d'entretiens pour aboutir à une « saturation » des informations et pour bâtir des typologies de populations. Dans les analyses, les outils doivent être soigneusement choisis et construits en fonction des objectifs de l'évaluation et avec des principes d'exploitation prédéfinis. *Ex post*, l'interprétation des résultats doit aussi faire l'objet d'une mise en débat avec les parties prenantes. Par ailleurs, dans certains cas, le jugement évaluatif ne porte pas sur des critères objectifs et mesurables, mais il est fonction des valeurs de référence portées par différents acteurs : il faut comprendre ces valeurs pour dépasser la seule mise en relation d'objectifs et de résultats.

La dimension expérimentale des projets soutenus par le Fonds est essentielle pour ces différentes méthodes. Du point de vue de l'évaluation d'impact quantitative, l'expérimentation permet d'opposer des populations test et témoin. Dans les analyses qualitatives, la comparaison de monographies réalisées dans des contextes différents permet également d'isoler le ou les facteurs explicatifs déterminants. Mais l'évaluateur doit également être capable de faire la part entre ce qui est induit par le caractère expérimental du dispositif et ce qui lui est véritablement substantiel. Il s'agit là, au fond, de toute la difficulté de raisonner en termes de généralisation. Nous revenons sur ce point plus loin.

### **1.3 La méthode de sélection des projets**

Le Fonds d'expérimentations soutient principalement deux types de projets :

- D'une part, il suscite à travers des appels à projets l'initiative d'une multitude d'acteurs (allant des associations aux administrations elles-mêmes) qui doivent proposer des programmes originaux sur un thème d'intervention donné, et apporter leur dispositif d'évaluation. On pourrait qualifier cette démarche de « déterminée par les acteurs ».
- D'autre part, il construit des opérations d'ampleur nationale, ou les accompagne, et recrute par appel d'offres des porteurs de projets et un évaluateur unique (ou deux, dans les dimensions qualitative et quantitative) devant s'inscrire dans un cadre prédéfini. Cette démarche est « déterminée par la puissance publique ».

#### *Appels à projets*

Dans le cadre des appels à projets thématiques, les réponses sont apportées conjointement par le porteur de projet et son évaluateur. Cette rencontre n'était pas facile à réaliser, surtout dans les premiers temps. Dans la mesure de ses moyens, la MAFEJ a pu faciliter des mises en relation, mais elles ont été largement à l'initiative des répondants. Le formulaire de réponse était très encadré, de manière à avoir un descriptif homogène et complet des projets et des dispositifs d'évaluation.

Lors de la première vague d'appels à projets, des jurys distincts étaient composés pour différents axes ou sous-axes. Un collège principalement issu des administrations apportait une expertise sur le fond des projets et un collège principalement issu du monde de la recherche, et incluant des membres du Conseil scientifique, apportait une expertise sur l'évaluation (la composition des jurys est en annexe). Chaque juré était rapporteur d'un certain nombre de projets (entre cinq et dix en moyenne) qu'il devait pré-évaluer. Les jurys se réunissaient ensuite en une fois pour classer les projets<sup>1</sup>.

Les projets étaient classés en trois catégories : les projets à financer, les projets qui présentaient des défauts importants soit sur le fond, soit sur l'évaluation, et auxquels on pouvait proposer de déposer une nouvelle version tenant compte des préconisations du jury, et les projets à rejeter. Ces avis étaient transmis au Conseil de gestion, qui les a suivis dans la quasi-totalité des cas. La MAFEJ était ensuite chargée d'établir les conventions avec les projets retenus, de transmettre les recommandations des jurys aux projets retenus avec réserve (le projet pouvait être conventionné si les préconisations étaient suivies), ou d'informer les projets non-retenus des raisons du refus.

Lors des vagues suivantes, la sélection s'est opérée en deux temps. Le premier collège a d'abord sélectionné les projets proposant une intervention pertinente et innovante. Le second collège a uniquement examiné la qualité de l'évaluation des projets ainsi présélectionnés. La réunion de ce second jury se faisait en présence du président du premier jury, de manière à coordonner les deux lectures des projets. Ceci a permis d'avoir des discussions plus efficaces, d'éviter les phénomènes de « compensation » et a ainsi permis de sélectionner des dossiers présentant une grande qualité aussi bien sur le fond que sur l'évaluation.

Les seuls critères mis en avant étaient ceux de la qualité absolue des projets. Le Fonds n'a pas été amené à classer les projets entre eux afin de respecter une enveloppe budgétaire. Cela signifie que l'ensemble des projets de qualité entraient dans l'enveloppe prévue.

### *Projets nationaux*

Dans le cas des projets nationaux construits par le Fonds, un appel d'offres est lancé auprès de porteurs de projets et auprès d'évaluateurs. Des exemples (détaillés plus bas) sont : « 10 000 permis pour réussir » ou l'expérimentation du Revenu contractualisé d'autonomie. Dans les deux cas, le cadre du projet est précisément défini, mais il doit être mis en œuvre par des acteurs locaux, par exemple des Missions locales. Un appel à candidatures est émis auprès de ces structures pour les inviter à participer au dispositif dans des conditions données (ces conditions portant notamment sur le dispositif d'évaluation). Dans d'autres cas (par exemple la « Mallette 3<sup>e</sup> »), le porteur est une administration unique (dans cet exemple, le Rectorat de Versailles) qui construit le projet conjointement avec la MAFEJ.

En parallèle, un appel d'offres est émis auprès des évaluateurs afin de mettre en œuvre un protocole d'évaluation englobant l'ensemble du périmètre de l'expérimentation. Le cadre général de ce protocole est préalablement défini par la MAFEJ, en lien avec le Conseil scientifique. En général, il comprend un volet qualitatif et un volet quantitatif, selon les cas confiés à deux prestataires ou au même.

Il y a eu en général peu de réponses aux appels d'offres évaluation, et une commission a départagé les candidats. Dans un cas, la réponse était unique et le Conseil scientifique l'a validée et fait des suggestions.

### *Subventions*

De façon exceptionnelle, des projets ont été pris en charge sous forme de subvention. Dans ce cas, le porteur et l'évaluateur ont déposé un dossier au Fonds à leur initiative. L'administration a jugé le projet particulièrement important ou innovant et a décidé de le soutenir, et le Conseil scientifique a émis un avis sur la qualité de l'ensemble, avant que le Conseil de gestion n'autorise le financement. Il s'agit des projets « Internats d'excellence », « Imaginez maintenant », « Groupements de créateurs » et « CréaJeunes ».

### *Etudes*

De façon marginale, le Fonds a financé des études, notamment un diagnostic des difficultés des jeunes et de la coordination des réponses locales dans quatre départements. Le Conseil scientifique s'est peu impliqué dans les études, qui, après débat, n'ont pas semblé constituer la raison d'être du Fonds.

---

<sup>1</sup> Lorsqu'un membre du jury appartenait à une institution répondant à l'appel à projet, soit au titre de porteur soit au titre d'évaluateur, ce membre sortait de la salle et ne participait pas aux débats concernant ce projet, qui était alors classé par les membres restants.

## 2 Les expérimentations financées par le Fonds

Le Fonds d'expérimentations soutient aujourd'hui plus de 300 projets sur des champs thématiques très vastes et à des échelles très variables, représentant un engagement de 125 millions d'euros<sup>2</sup>. Ils sont issus de plusieurs opérations.

5 appels à projets d'innovations sociales :

- Appel à projets n°1 sur la formation initiale et la transition formation-emploi
- Appel à projets n°2 sur les discriminations, le logement et l'accès aux soins
- Appel à projets n°3 sur l'engagement des jeunes et l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles
- Appel à projets « Outre-mer », sur le décrochage scolaire, la mobilité et le microcrédit
- Appel à projets « Culture », sur l'autonomie des jeunes par la culture

5 appels à projets et/ou appels à candidatures pour des expérimentations nationales :

- 10 000 permis pour réussir
- Livret de compétences
- Coup de pouce Clé
- Mallette des parents 3<sup>e</sup>
- Revenu contractualisé d'autonomie

4 expérimentations subventionnées :

- Internats d'excellence
- Imaginez maintenant
- Groupements de créateurs
- CréaJeunes/ADIE

11 expérimentations issues de l'appel d'offres sur l'innovation sociale lancé en 2007 par le Haut commissaire aux solidarités actives sont ou ont été gérées par le Fonds parce qu'elles relèvent de son champ thématique :

- Création d'entreprise (Maison de l'emploi de Nanterre)
- Insertion professionnelle des jeunes confiés à l'ASE/PJJ (Conseil général Val d'Oise)
- Ecoles de la deuxième chance
- Accompagnement à la recherche d'emploi des étudiants de master (Science Po)
- Liaisons étudiants-entreprises (LA MANU)
- Accès au permis de conduire des jeunes (Mission locale du Rhône)
- Prévention des ruptures dans l'apprentissage (Mission locale de Tulle)
- Jeunes sous main de justice (Mission locale Pays Basque)
- Mallette des parents (Rectorat de Créteil)
- Orientation en licence (Université Marne-la-Vallée)
- Parrainage des lycées (Association Actenses)

L'ensemble des projets financés sont détaillés sur le site du Fonds : <http://www.experimentationsociale.fr>. Ce site entretenu par la MAFEJ permet d'accéder au descriptif des projets par différentes entrées, thématique, géographique, par porteur, etc. Nous présentons ici une vision d'ensemble des projets.

---

<sup>2</sup> Les principales données budgétaires sont détaillées dans la section 2.7.

## 2.1 Appel à projets n°1 : formation initiale et transition formation-emploi

Une première vague d'appels à projets sur 14 sous-thèmes a été lancée en avril 2009 (et clôturée en juin 2009), avec une enveloppe globale prévisionnelle de 60 millions d'euros. Il s'agit de l'opération de loin la plus importante en termes de volume, mais c'est aussi celle qui a permis d'« expérimenter » les procédures de fonctionnement.

TABLEAU 2.1 – THEMATIQUES DE LA PREMIERE VAGUE D'APPELS A PROJETS D'EXPERIMENTATIONS

Axe 1	Réduire les sorties prématurées du système de formation initiale
1.1	Sécuriser l'orientation vers l'alternance et prévenir les ruptures
1.2	Prévenir le décrochage scolaire et organiser les collaborations pour suivre les jeunes décrocheurs
1.3	Développer les incitations au maintien dans le système scolaire
1.4	Approfondir le dispositif d'orientation active
1.5	Organisation intégrée de coordination des acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle
1.6	Améliorer les dispositifs d'orientation et lutter contre l'échec scolaire
1.7	Accompagnement et insertion professionnelle des étudiants qui décrochent
Axe 2	Améliorer la transition entre formation et emploi
2.1	Actions innovantes pour améliorer l'insertion professionnelle à l'université
Axe 3	Prévenir les ruptures
3.1	Actions innovantes pour assurer le suivi après 18 ans des jeunes sortants de l'aide sociale à l'Enfance et suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse
3.2	Expérimentation du « parcours vers l'emploi des jeunes sous main de justice »
3.3	Sécuriser l'accès au logement des jeunes
3.4	Connaissance, repérage et prévention des étudiants en difficulté
Axe 4	Soutenir les initiatives et les projets des jeunes
4.1	Développement du microcrédit pour les jeunes
4.2	Actions innovantes pour développer la mobilité internationale des jeunes en Mission locale et en apprentissage

Près de 500 dossiers ont été reçus par la MAFEJ, parmi lesquels 168 ont finalement été retenus et financés<sup>3</sup>. Le taux de sélection (environ un dossier sur trois) est assez homogène entre les différentes thématiques.

Les structures répondantes sont de nature extrêmement variées. Près de la moitié des projets étaient déposés par des associations. On trouve également des collectivités territoriales, des établissements publics, notamment des établissements d'enseignement supérieur, et des Missions locales. Les associations ont cependant eu moins de succès (un dossier retenu sur quatre), que les autres structures, qui ont eu des taux d'acceptation des dossiers plus proches de un sur deux. A l'issue de la sélection, environ un tiers des projets sont portés par des associations et un tiers par des établissements d'enseignement supérieur.

Les jurys ont relevé une qualité très hétérogène des dossiers. Ils ont valorisé les projets véritablement innovants et dont la mise en œuvre était crédible, c'est-à-dire que les réseaux, les partenaires et les moyens humains permettant de réaliser le projet étaient clairement affichés. Sur le plan de l'évaluation, ils ont soutenu les dossiers qui posaient des questions d'évaluation claires et indiquaient précisément les

<sup>3</sup> En fait, un nombre plus important de dossiers ont été retenus, mais certains projets n'ont finalement pas démarré.

moyens mis en œuvre pour y répondre. Aussi simple que cela puisse paraître, de nombreux dossiers présentaient un discours général sur l'évaluation, pouvant convenir à n'importe quel projet ; de nombreux autres n'avaient aucune réflexion sur les moyens de réunir une information complète et fiable sur le devenir des bénéficiaires, et raisonnaient comme si cette information était disponible spontanément.

Environ un projet sur dix a été jugé pertinent, innovant et convenablement évalué. Pour une centaine d'autres, les jurys avaient des réserves importantes et ont demandé que des éléments soient changés ou précisés. Cela concernait souvent l'évaluation. En pratique, les répondants ont été informés des réserves, mais les dossiers n'ont pas été réexaminés avant acceptation finale, si bien que les difficultés identifiées par les jurys apparaissent maintenant, lors de la mise en œuvre. Certains projets très pertinents n'avaient pas d'évaluateurs ou avaient un évaluateur interne : dans ce cas, la MAFEJ les a aidés à trouver un évaluateur externe, mais cet appariement *ex post* peut être parfois difficile à faire fonctionner.

Du point de vue de l'évaluation, les méthodes retenues dans les projets financés sont très variées. Pour les présenter de façon synthétique, nous avons fait des catégories qui restent inévitablement schématiques. Par ailleurs, la description des méthodes dans les dossiers de candidature n'est pas toujours ni parfaitement claire, ni conforme à ce qui commence à être réalisé sur le terrain. Nous avons distingué essentiellement si l'approche était quantitative ou qualitative, ou si l'évaluation utilisait conjointement les deux approches : dans certains cas, une composante qualitative pouvait éclairer l'approche quantitative (et inversement) ; dans d'autres, les deux approches semblaient avoir une importance égale<sup>4</sup>. On trouve dans l'ensemble une prédominance de l'approche qualitative comme le montre la Figure 2.1.

FIGURE 2.1 – TYPES D'ÉVALUATION DES PROJETS DE L'APPEL A PROJETS N°1

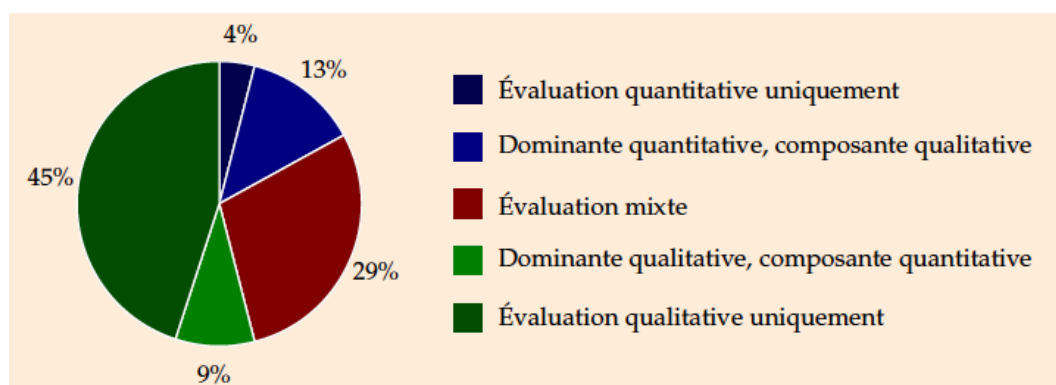
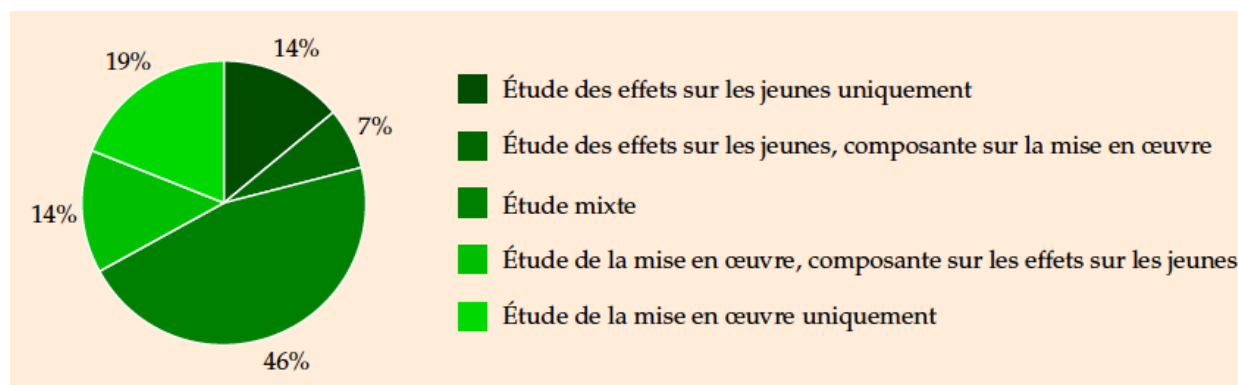


FIGURE 2.2 – TYPES D'ÉVALUATION QUALITATIVE DES PROJETS DE L'APPEL A PROJETS N°1



Dans certaines évaluations, la dimension quantitative consiste essentiellement dans la tenue d'un tableau de bord. Comme nous l'avons indiqué plus haut, cela peut difficilement constituer un élément d'évaluation à proprement parler : ces démarches viennent seulement en complément d'une analyse de terrain bien

<sup>4</sup> On peut également noter que deux expériences de *testing* font partie des dossiers retenus: ces deux dossiers ne sont pas intégrés aux statistiques présentées ci-après.

structurée. Cependant, la plupart des évaluations qui ont une dimension quantitative font intervenir un groupe de contrôle (89% d'entre elles) et pour la moitié ce groupe de contrôle est issu d'un tirage au sort (cela représente au final moins d'un quart des projets). Dans certains cas, cependant, cette démarche méthodologique semblait artificielle ou peu maîtrisée et affichée dans l'espoir de satisfaire le jury. Si, comme nous l'avons indiqué, il s'agit d'un outil extrêmement pertinent dans certains cas, il peut être mal adapté ou mal utilisé. Dans la mise en œuvre des projets, nous commençons à voir ces volets de l'évaluation être abandonnés ou alors réalisés de façon symbolique et manifestement non pertinente.

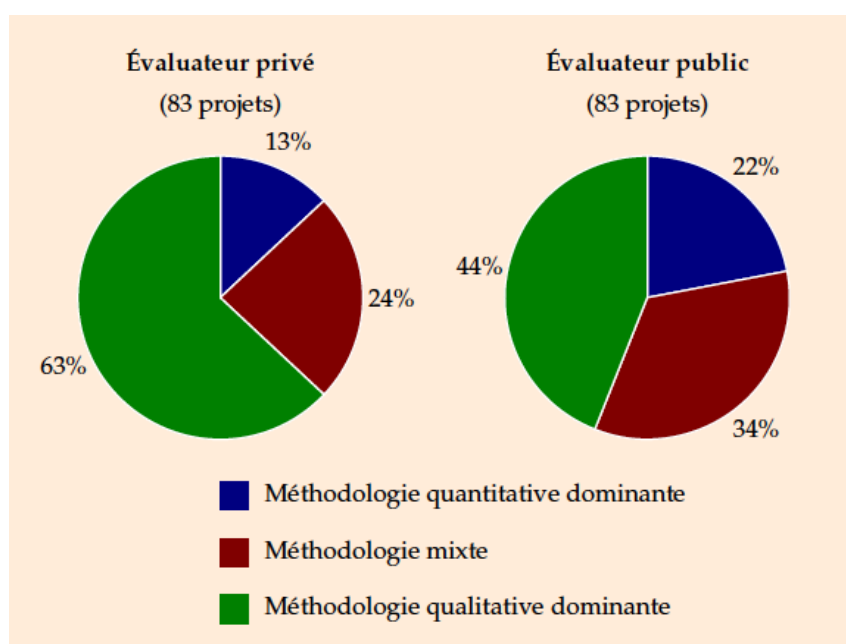
Si l'on se concentre sur les évaluations quantitatives avec groupe de contrôle déterminé aléatoirement, 15 d'entre elles concernent des projets proposés par les établissements d'enseignement supérieur (soit un projet sur trois pour ces structures), 12 viennent des associations (un projet sur quatre) et 11 encore des Missions locales (60% des projets, les autres projets ayant choisi une approche qualitative).

Les évaluations qualitatives peuvent être classées selon qu'elles étudient la mise en œuvre du projet et les aspects de coordination des acteurs ou les effets sur les jeunes bénéficiaires du dispositif (les deux approches pouvant encore une fois être associées). La Figure 2.2 montre la répartition des évaluations qualitatives à mixtes selon cette classification.

La part relativement importante de projets qui étudient uniquement le dispositif institutionnel sans s'interroger sur le bénéfice retiré par les jeunes s'explique principalement par la présence de projets de deux types : (1) des projets visant à prévenir le décrochage scolaire par la constitution de systèmes d'information alliant des Missions locales, l'Education nationale et des équipes de prévention spécialisées ; (2) des projets visant la coordination des acteurs de l'orientation scolaire. Les enjeux sont alors essentiellement institutionnels et les retombées sur les bénéficiaires finaux ne peuvent pas être appréciées dans ce cadre.

Il est également intéressant d'observer comment varie la répartition en fonction du type d'évaluateur. Par souci de simplification, nous avons séparé les évaluateurs selon que la structure évaluatrice est publique ou privée (ces deux catégories étant également représentées parmi les dossiers retenus). La première catégorie contient majoritairement des laboratoires de recherche, la seconde correspond essentiellement à des cabinets d'étude. Elles se partagent à part à peu près égale l'évaluation des projets dans l'ensemble du programme. Mais on observe une plus forte tendance pour la méthodologie quantitative quand l'évaluation est conduite par une structure publique, comme le montre la Figure 2.3. Cela tient au fait qu'il existe un grand nombre de cabinets d'étude pratiquant depuis longtemps les approches qualitatives, en s'appuyant sur les acquis de la recherche provenant de multiples disciplines, tandis que la production et l'analyse de données *dans une perspective d'évaluation* restent aujourd'hui pratiquées principalement par des équipes académiques.

FIGURE 2.3 – TYPES D'ÉVALUATION DES PROJETS DE L'APPEL A PROJETS N°1 PAR TYPE D'ÉVALUATEUR



*Exemple de projet de l'AP1*  
*Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé*

Ce projet, porté par la Mission locale de Beaune vise à expérimenter la présence d'un tuteur externe neutre dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, le tuteur étant clairement identifié par les trois parties du contrat : le jeune, l'entreprise d'accueil et le centre de formation. Le tuteur a un rôle d'accompagnement personnel (et pas uniquement professionnel) du jeune, de médiation avec l'entreprise et doit permettre d'éviter les ruptures.

L'évaluation tente de déterminer dans quelle mesure le rôle du tuteur externe est nécessaire et opportun. Pour répondre à cette question, on compare les trajectoires de deux groupes de jeunes sélectionnés aléatoirement, les jeunes du groupe « test » bénéficiant de l'accompagnement par le tuteur alors que les jeunes du groupe « témoin » bénéficient du suivi de droit commun. En tout, 1500 jeunes sont suivis sur deux ans, 60% d'entre eux faisant partie du groupe test. Par souci éthique, un jeune du groupe témoin subissant une rupture sera réintégré dans le processus pour bénéficier d'un accompagnement renforcé. L'évaluation se base essentiellement sur des indicateurs de maintien du statut d'apprenti.

En complément de cette démarche quantitative, l'évaluation s'appuiera également sur une analyse qualitative se basant sur l'observation des relations entre les différents acteurs, l'identification des difficultés rencontrées et la mesure du niveau d'appropriation du dispositif. Cette évaluation duale doit permettre non seulement de mesurer l'intérêt de ce rôle de tuteur externe, mais aussi de déterminer les conditions dans lesquelles ce rôle peut être généralisé.

*Exemple de projet de l'AP1*  
*« Un pas dehors »*

L'expérimentation « Un pas dehors » est menée depuis septembre 2009 autour de la maison d'arrêt du Mans : elle vise à accompagner des jeunes placés sous main de justice pour les préparer à leur sortie de détention, favoriser leur retour à la formation et/ou à l'emploi et lutter contre la récidive. L'accompagnement se fait en deux phases : pendant l'incarcération et pendant 6 mois après la sortie, de manière à sécuriser les parcours.

Chaque jeune est accompagné par un binôme de référents : l'un vient du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Sarthe et l'autre de la Mission locale de l'agglomération mancelle. Une plateforme est développée pour créer des partenariats socioéconomiques sur le territoire du Mans Métropole.

Chaque année, 75 jeunes volontaires bénéficient du programme tandis que 75 jeunes forment un groupe « témoin ». L'évaluation est essentiellement qualitative. Elle cherche, pendant l'expérimentation, à analyser les parcours des jeunes, évaluer les actions dont ils ont bénéficié et leurs opinions envers le dispositif. En fin d'expérimentation, elle établit un bilan des situations (sociale, emploi, santé...) après la sortie de l'incarcération et cherche à définir les facteurs expliquant les évolutions et les différences entre le groupe de bénéficiaires et le groupe de contrôle. Les points de vue des différents acteurs de l'expérimentation seront également recueillis à travers des entretiens afin d'identifier les conditions d'essai du dispositif.

*Exemple de projet de l'AP1*  
*Actions innovantes pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants boursiers inscrits en Master 2*

Dans cette expérimentation, l'association FRATELI travaille avec les Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de cinq universités partenaires en proposant à des étudiants de deuxième année de master d'origine modeste, ayant obtenu leur licence avec mention, des sessions de coaching collectif et un parrainage par de jeunes actifs. 500 étudiants bénéficient du coaching et participent à une communauté en ligne et 100 étudiants bénéficient du programme de parrainage.

Dans chaque université, les étudiants éligibles sont invités en début d'année à s'inscrire sur un site Internet sur lequel il leur est proposé de participer à un programme d'accompagnement à l'insertion, et où



il est précisé que la sélection se fera par tirage au sort. L'inscription permet d'effectuer une première enquête et de récupérer les informations de contact afin de pouvoir assurer un suivi jusqu'à la sortie du master et un an après. Les indicateurs de réussite portent à la fois sur des aspects scolaires (assiduité et résultats en master 2, grâce aux données de l'université) et d'insertion professionnelle (durée de recherche d'emploi, type de contrat, rémunération, etc.). Le tirage au sort permet d'attribuer la différence entre les résultats de l'un et l'autre groupe à l'effet du programme.

## 2.2 Appel à projets n°2 : discrimination, logement et accès aux soins

La deuxième vague d'appels à projets a été lancée en octobre 2009 (et clôturée en novembre 2009), avec une enveloppe maximale totale de 10 millions d'euros (dont 2 financés par la Fondation Total). Elle concernait trois thématiques: l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, l'accès au logement des jeunes, et l'accès aux soins des jeunes (Tableau 2.2)

TABLEAU 2.2 – THEMATIKES DE LA DEUXIEME VAGUE D'APPELS A PROJETS D'EXPERIMENTATIONS

Axe 1	Favoriser l'égalité des chances et lutter contre les discriminations
1.1	Mesurer l'ampleur des discriminations à l'embauche et à l'entrée des établissements d'enseignement
1.2	Organiser l'information et l'accompagnement des jeunes en formation pour combattre l'autocensure
1.3	Repenser les modes de recrutement des établissements d'enseignement
1.4	Prévention et lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des jeunes
1.5	Organiser un accompagnement des jeunes potentiellement discriminés au sein de l'entreprise
Axe 2	Améliorer l'accès au logement des jeunes
2.1	Encourager la mise en œuvre des conventions d'occupation temporaire
2.2	Développer l'accès des jeunes au parc social
Axe 3	Améliorer l'accès aux soins des jeunes
3.1	Impliquer les jeunes et l'ensemble des partenaires locaux dans la prévention
3.2	Mettre en place localement un tiers-payant jeunes généralisé
3.3	Innover en matière de prévention et d'éducation à la santé
3.4	Accompagner les jeunes confrontés à des maladies graves

Cette vague d'appels à projets, beaucoup plus restreinte que la première, a néanmoins rencontré beaucoup de succès avec 229 dossiers de candidature reçus. La sélection a néanmoins été plus exigeante et seuls 42 dossiers (soit 18%) ont été retenus, dont la moitié sous réserve de modifications. Le taux de réussite a été plus faible sur l'axe 1 (égalité des chances: 15%) que sur les deux autres axes (logement et santé: 25%)

Du point de vue de l'évaluation, on trouve là encore une grande variété méthodologique. Nous avons opéré dans les statistiques présentées ci-après la même classification que dans les statistiques de la première vague sur le type d'évaluation. Comme dans la première vague d'appels à projets, deux expériences de *testing* font partie des dossiers retenus: à nouveau, ces deux dossiers ne sont pas intégrés aux statistiques. La figure 2.4 présente la répartition des dossiers sélectionnés selon leur méthodologie qualitative ou quantitative.

Les évaluations quantitatives faisaient presque systématiquement intervenir un groupe de contrôle (15 projets sur 16). Parmi ces 15 projets, 10 projets utilisaient un groupe de contrôle formé aléatoirement.

Les évaluations qualitatives ont davantage porté sur les effets dans la deuxième vague que dans la première, au point de dépasser les approches centrées sur l'analyse de la mise en œuvre. Les évaluations qualitatives mixant les deux approches sont stables en proportion (Figure 2.5).

FIGURE 2.4. – TYPES D'ÉVALUATION DES PROJETS DE L'APPEL A PROJETS N°2

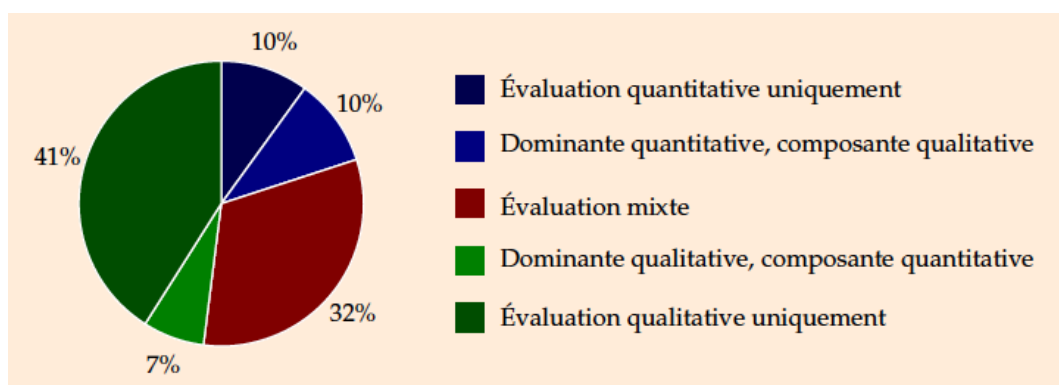
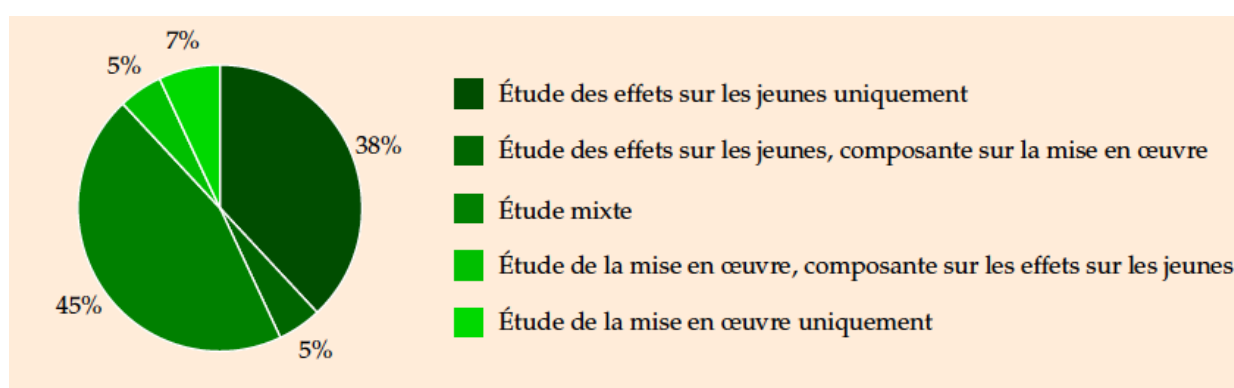
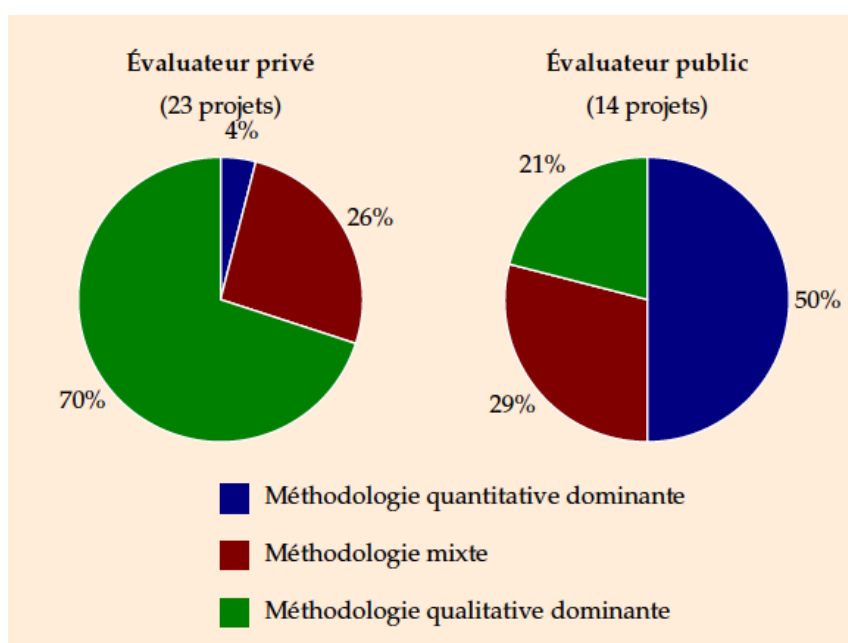


FIGURE 2.5 – TYPES D'ÉVALUATION QUALITATIVE DES PROJETS DE L'APPEL A PROJETS N°2



La différence méthodologique entre structures d'évaluations privée ou publique se confirme: le recours à l'évaluation quantitative est beaucoup plus fréquent dans les structures publiques (11 projets sur 14 à méthodologie quantitative à mixte) que dans les structures privées (7 projets sur 23), comme le montre la figure 2.6.

FIGURE 2.6 – TYPES D'ÉVALUATION DES PROJETS DE L'APPEL A PROJETS N°2 PAR TYPE D'ÉVALUATEUR



## 2.3 Appel à projets n°3 : engagement des jeunes et orientation des jeunes filles

La troisième vague d'appels à projets portait sur l'engagement des jeunes et l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles (tableau 2.3). Elle a été lancée en décembre 2009 (et clôturée en février 2010), avec une enveloppe maximale de 8 millions d'euros (dont 2 financés par la Fondation Total). Sur 159 projets reçus par la mission d'animation, 24 ont été retenus, soit 15%. Plus précisément, 13 projets sur 105 ont été retenus dans le premier axe, 11 projets sur 54 dans le second.

TABLEAU 2.3 – THEMATIQUES DE LA TROISIEME VAGUE D'APPELS A PROJETS D'EXPERIMENTATIONS

Axe 1	Engagement des jeunes
1.1	Améliorer l'accompagnement vers les dispositifs de soutien à l'initiative et l'engagement des jeunes
1.2	Améliorer la reconnaissance des compétences acquises par l'engagement associatif des jeunes
Axe 2	Diversification des choix d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles
2.1	Organiser l'information des jeunes filles et des familles et sensibiliser les acteurs de l'orientation scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnelle
2.2	Accompagner les jeunes filles pour combattre l'autocensure

Etant donné le faible nombre de dossiers retenus, nous ne nous livrerons pas à la même analyse statistique que précédemment, mais nous pouvons observer que 6 projets donnent une importance égale aux méthodes qualitatives et quantitatives: tous utilisent la comparaison avec un groupe de contrôle, mais la constitution du groupe témoin n'est aléatoire que dans un cas. Par ailleurs, l'évaluation qualitative allie presque systématiquement une analyse de la mise en œuvre du projet et une analyse des effets du programme sur les bénéficiaires. Ce glissement vers l'évaluation qualitative s'explique en partie par les thématiques qui se prêtent plus difficilement à l'évaluation quantitative que dans les appels à projets précédents, notamment en ce qui concerne l'axe 1.

### *Exemple de projet de l'AP3 Portfolio de compétences*

Le portfolio de compétences, porté par l'association Animafac, vise à faire reconnaître des compétences acquises hors du milieu scolaire. Il s'adresse aux responsables associatifs étudiants, afin qu'ils identifient et valorisent ces compétences pour améliorer leur insertion professionnelle. Le portfolio a été conçu par les responsables d'Animafac en lien avec l'Institut de recherche et d'information sur le volontariat (IRIV) et des responsables RH d'entreprises. Il s'organise en deux axes : le développement et la diffusion du portfolio, accompagné de modules de formations dans une vingtaine de villes, et une sensibilisation des entreprises à travers différents outils de communication et des événements d'information.

L'évaluation vise en premier lieu à analyser qualitativement l'impact de l'utilisation du portfolio, notamment la valeur ajoutée perçue par les étudiants d'une part, les spécialistes RH d'autre part. Ce travail se fera sur la base d'entretiens semi-directifs et d'analyses du mode de remplissage du portfolio. L'impact du portfolio combiné avec la formation fera l'objet d'une analyse à la fois qualitative (s'appuyant sur des simulations d'entretien avec une trentaine d'étudiants bénéficiaires du programme) et quantitative (des questionnaires interrogeront l'utilisation de l'outil par les étudiants à la suite de la formation et après un an). Une analyse de l'impact de la démarche de sensibilisation des entreprises sera également entreprise, ainsi qu'une recherche des conditions de généralisation du processus (outil et formation) à partir d'une expérimentation dans trois départements pilotes (la Loire-Atlantique, le Rhône et Paris) où des intervenants d'Animafac iront effectuer des formations auprès des structures intéressées par le dispositif (bureaux d'aide à l'insertion professionnelle des universités, réseau information jeunesse, professionnels et associations spécialisés dans l'insertion des jeunes, etc.).

## 2.4 Appel à projets « Outre-Mer »

Une vague d'appels à projets a été établie en collaboration avec le Secrétariat d'État à l'Outre-mer. Elle a été lancée en août 2009 (et clôturée en septembre 2009) avec une enveloppe maximale de 1 million d'euros. Ses thématiques étaient essentiellement une déclinaison des thématiques de l'appel à projets n°1, mais restreintes à certaines collectivités d'outre-mer, à savoir la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.

TABLEAU 2.4 – THEMATIQUES DE LA VAGUE D'APPELS A PROJETS D'EXPERIMENTATIONS DESTINES AUX COLLECTIVITES D'OUTRE-MER

Axe 1	Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire
Axe 2	Actions innovantes pour développer la mobilité internationale des jeunes
Axe 3	Soutenir les initiatives et les projets des jeunes

La mission d'animation du Fonds a reçu 68 projets, parmi lesquels 11 ont été retenus par le conseil de gestion à l'issue des jurys de sélection. Près de la moitié des dossiers étaient déposés par des associations.

## 2.5 Appel à projets « Culture »

La quatrième vague d'appels à projets, consacrée aux pratiques culturelles, a été lancée en juillet 2010 (et clôturée en novembre 2010) avec une enveloppe maximale de 2,5 millions d'euros (dont 2 millions d'euros de la Fondation Total). Cette quatrième vague se déploie en trois thématiques (Tableau 2.5).

TABLEAU 2.5 – THEMATIQUES DE LA QUATRIEME VAGUE D'APPELS A PROJETS D'EXPERIMENTATIONS

Axe 1	Mettre en cohérence les activités culturelles scolaires, péri et extra scolaires et réduire les inégalités relatives à l'accès aux offres culturelles
Axe 2	Favoriser les pratiques artistiques et encourager l'expression des jeunes
Axe 3	Favoriser l'insertion professionnelle par la pratique artistique

La mission d'animation du Fonds a reçu 231 projets, dont seuls 6 ont été retenus par le Conseil de gestion à l'issue des jurys de sélection. Parmi eux, 5 sont portés par des associations et un par une collectivité territoriale. Un projet porte sur l'axe 1, 3 projets sur l'axe 2 et 2 projets sur l'axe 3.

Au niveau des jurys, environ un tiers des projets ont été rejetés parce qu'ils ont été jugés peu innovants ; 10% parce que l'évaluation était insuffisante ; les autres parce qu'ils étaient trop coûteux ou imprécis. Cette situation invite au minimum à envisager une étape de manifestation d'intention légère permettant d'éliminer rapidement les projets inadaptés. Cependant, le très faible taux de réussite à la fin du processus est préoccupant.

## 2.6 Expérimentations hors appels à projets

Cette section détaille les expérimentations mises en œuvre à l'initiative de l'Etat, sur des projets dont il a précisément défini les contours, ou dans le cadre de subvention pour quelques projets d'envergure. On présente d'abord, à titre illustratif, deux des expérimentations lancées dans le cadre de l'appel à projets de 2007, et ensuite gérées par le Fonds d'expérimentations (« Jeunes sous main de justice » et « Mallette des parents 6<sup>e</sup> »). On décrit ensuite les 9 expérimentations qui ne sont pas issues des appels à projets présentés ci-dessus. Ce sont en général des projets très importants en termes d'effectifs concernés par l'expérimentation. Il est à noter que les dispositifs d'enquête qui impliquent de collecter des données individuelles font l'objet d'une déclaration à la Cnil, sous la responsabilité des évaluateurs.

### *Jeunes sous main de justice – projet LOTU*

Le projet LOTU est porté depuis 2005 par la Mission Locale « Avenir Jeunes du Pays Basque ». Il a pour objectif d'organiser un accompagnement adapté des jeunes sous main de justice vers l'insertion professionnelle. Évaluée à partir de 2008, l'initiative s'appuie sur une diversité d'acteurs et de partenaires organisés en chaîne complète (travailleur social, magistrat, responsable du logement, spécialiste de la santé ou de la formation, employeurs et citoyens) pour prendre en compte la complexité de la situation des jeunes suivis. L'expérimentation vise à déterminer les conditions d'un bon partenariat opérationnel pour réaliser l'accompagnement des jeunes ainsi que des critères de réussite et d'échec pour évaluer les trajectoires d'insertion.

L'évaluation est qualitative et s'articule en trois parties : une analyse factuelle et qualitative du partenariat, l'étude des trajectoires d'un groupe test et d'un groupe témoin (25 à 50 jeunes dans chaque groupe), et une analyse comparative visant à énoncer des critères de réussite ou d'échec de l'insertion.

Un premier rapport a été rendu en septembre 2009 dans lequel il est fait état de la nécessité d'une remise en cause profonde de la part des acteurs engagés dans l'accompagnement : l'évaluateur estime que le projet trouve son originalité et son efficacité en se démarquant du cadre institutionnel pour plus de flexibilité, de réactivité et de cohérence. Le partenariat, le partage et la mutualisation contribuent ainsi à améliorer la capacité à apporter des réponses aux jeunes, qui peuvent mieux s'approprier leur parcours d'insertion. Ce premier rapport a été complété en juin 2010 d'une série d'études de trajectoires.

### *La Mallette des parents 6e*

L'évaluation de la « Mallette des parents » est la première évaluation aléatoire financée par le Fonds dont les résultats sont disponibles. Elle permet d'illustrer le potentiel de cette démarche qui est soutenue par le Fonds à travers plusieurs autres projets.

Le programme a été expérimenté durant l'année scolaire 2008-2009 dans une quarantaine de collèges de l'académie de Créteil, majoritairement en zone d'éducation prioritaire. Son objectif est d'améliorer l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants. Il s'agit d'un dispositif relativement léger consistant en trois réunions-débats réunissant des parents d'élèves de sixième et des acteurs du collège. Elles sont axées sur l'aide que les parents peuvent apporter aux enfants, les relations avec le collège et la compréhension de son fonctionnement. Des formations complémentaires axées sur les mêmes thèmes ont ensuite été proposées aux parents. Tel qu'il a été déployé, le coût de ce dispositif se situe entre 1000 et 1500 euros par collège.

Le programme a été mis en œuvre sur un échantillon de 5 000 familles, en respectant un protocole qui permet d'en réaliser une évaluation rigoureuse et transparente. Les parents de toutes les classes ont d'abord été contactés pour savoir s'ils étaient volontaires pour participer au dispositif. Ensuite, seuls les parents volontaires d'environ 100 classes de sixième (sur un total de 200), tirées au sort dans chaque collège, ont été effectivement invités par le principal à participer à la série de réunions. En comparant les parents ou les élèves des classes bénéficiaires du dispositif et des classes témoins en fin d'année, on est en mesure d'isoler l'impact du programme. En effet, comme le tirage au sort assure qu'il n'existe aucune différence systématique entre les deux groupes de classes au départ, les différences que l'on peut observer en fin d'année peuvent être sans aucun doute attribuées à une cause unique : le bénéfice du programme.

Le premier effet notable de ce programme est un surcroît d'implication des parents volontaires, auprès de l'institution scolaire et une plus forte implication auprès de leurs enfants à la maison. Leur connaissance et leur perception du collège sont aussi sensiblement meilleures. Ce surcroît d'implication s'est également traduit par une amélioration très sensible du comportement des enfants : moins d'absentéisme, moins d'exclusions temporaires, moins d'avertissements en conseil de classe, plus grande fréquence des distinctions lors du conseil de classe (félicitations, encouragements...). Les enfants réussissent également mieux aux épreuves les plus simples d'un test en français.

De manière encore plus remarquable, cette amélioration des comportements est également perceptible chez les enfants des parents non volontaires, qui n'ont donc pas participé aux débats, mais relevant des classes bénéficiaires, dans lesquelles des parents volontaires ont participé aux débats. Cela signifie que les changements de comportement des élèves directement touchés par l'intervention ont également influé sur leurs camarades de classe. L'impact de cette politique, bien qu'elle ne touche directement qu'une petite fraction des parents d'élèves, s'est donc étendu au-delà de ses limites initiales.

Au total, cette évaluation montre qu'une politique simple et peu coûteuse peut avoir des effets très importants sur le rapport des parents à l'école et sur le comportement des élèves. Elle permet de penser

que l'on peut mettre en œuvre des politiques volontaristes en direction des parents et que le difficile rapport de certains parents à l'école n'est pas une fatalité sociale.

### *CréaJeunes*

Nombre de barrières empêchent les jeunes de démarrer leur création d'entreprise. Ils sont souvent peu informés des aides existantes; les démarches (immatriculation, formalités, demande de financement auprès des banques ou autres institutions) peuvent s'avérer décourageantes ; et, si certains jeunes ont des idées de création d'entreprise, ils peuvent manquer de formation structurée pour les mettre en pratique et ont souvent peu d'expérience. Enfin, ils manquent généralement de fonds propres.

Pour répondre à ces difficultés, l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) a créé le programme CréaJeunes, qui accompagne les jeunes de 18-25 ans intéressés par la création de leur entreprise. Dans un premier temps (période de 1 à 4 mois), CréaJeunes met en place un accompagnement spécifique comprenant un accompagnement individuel, une mise en réseau avec des entrepreneurs et une formation. Ensuite, un accompagnement post-crédation d'environ 18 mois est prévu. A l'heure actuelle, le programme CréaJeunes est présent dans 13 grandes agglomérations françaises : Bordeaux, Saint-Denis, Lyon, Toulouse, Lille, Marseille, Picardie, Paris, Strasbourg, Fort de France, Grenoble, Poitiers et Nice.

Un protocole permettant de mesurer son impact sur l'insertion des jeunes a été mis en place à l'occasion de ce nouveau programme. En effet, l'efficacité des dispositifs existants d'aide à la création d'entreprise n'a jamais été évaluée de façon rigoureuse et on ne connaît pas leur capacité à insérer les jeunes et à réduire significativement l'exclusion et les inégalités. Le protocole procède par comparaison d'un groupe test et témoin tirés au sort. Elle mesure ainsi la plus-value apportée par la participation au dispositif sur la création d'entreprise, l'insertion sociale et professionnelle et, plus généralement, sur différents indicateurs sociaux-économiques qui seront collectés par le moyen d'enquêtes téléphoniques auprès des jeunes bénéficiaires et non bénéficiaires du programme. Le suivi des jeunes inclus dans l'expérimentation (groupe test et témoin) est assuré par le biais de deux enquêtes téléphoniques. Une première un an après l'entrée dans l'expérimentation et une seconde deux ans après. Les dernières enquêtes seront réalisées en Juin 2013.

### *10 000 permis pour réussir*

L'expérimentation consiste à proposer à 10 000 jeunes en difficulté d'insertion et/ou issus de ménages modestes une participation financière significative, de l'ordre de 1 000 € maximum, pour leur permettre de passer leur permis de conduire. Au-delà des effets sur l'insertion sociale des jeunes qui accèdent, grâce au permis de conduire, à l'autonomie de déplacement, des résultats sont attendus sur les chances d'accéder à l'emploi et sur la qualité des emplois occupés.

Un appel à projets a permis de mobiliser 58 institutions (Missions locales, collectivités territoriales, auto-écoles associatives...) qui ont offert de proposer la subvention et un dispositif d'accompagnement aux jeunes pour les aider à passer leur permis de conduire. Les effets sont appréhendés de manière quantitative, pour mesurer l'impact de l'obtention du permis sur le parcours des jeunes bénéficiant de l'aide supplémentaire par rapport à ceux qui n'en bénéficient pas; et de manière qualitative pour analyser les processus de mise en œuvre et les partenariats les plus efficaces.

Le dispositif qualitatif s'appuie principalement sur des entretiens avec les acteurs et les bénéficiaires. L'évaluation quantitative prévoit une sélection aléatoire des jeunes qui entrent dans le dispositif entre janvier et septembre 2010. Pour savoir quels jeunes pourront bénéficier du dispositif, les structures remplissent d'abord en ligne sur un extranet un dossier unique d'inscription pour chaque jeune *candidat* au programme ; puis elles définissent la liste des jeunes *éligibles* au dispositif (il peut y avoir des commissions de sélection en amont par exemple). Enfin, l'évaluateur donne aux structures le résultat d'un tirage au sort au fil de l'eau : trois jeunes éligibles sur quatre ont accès au dispositif et les autres bénéficient des actions de droit commun. Le suivi se fait à travers deux enquêtes téléphoniques, l'une peu après le démarrage du dispositif et l'autre 12 mois après la dernière entrée dans le dispositif.

### *Livret de compétences expérimental*

Le livret de compétences expérimental<sup>5</sup> est un dispositif qui vise à valoriser l'ensemble des compétences acquises par des élèves des premier et second degrés dans le cadre scolaire et extra-scolaire (associatif, familial...), et de les prendre en compte dans le processus d'orientation et d'insertion professionnelle. L'expérimentation se déroule sur les années scolaires 2010-2011 et 2011-2012 et est assortie d'une évaluation à la fois qualitative et quantitative, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du Ministère de l'éducation nationale, et dont les buts sont de caractériser les différents projets, d'apprécier les opportunités et les résistances au changement, et de mesurer le ressenti des jeunes et les effets du livret de compétences sur le parcours scolaire.

La dimension qualitative de l'évaluation s'organise en deux parties. Il s'agit d'un part d'évaluer l'appropriation du dispositif par les différents acteurs (équipes éducatives, élèves, familles) et d'identifier les conditions d'appropriation, les éventuels phénomènes d'autocensure, et de manière générale la manière dont le livret de compétences expérimental est mis à profit pour améliorer l'orientation des élèves. La deuxième partie de l'évaluation qualitative étudie la complémentarité des compétences scolaires et extra-scolaires, dans une perspective d'égalité des chances : par exemple, les élèves en difficulté dans le milieu scolaire valorisent-ils leurs compétences extra-scolaires ? Au contraire, certains élèves sont-ils stigmatisés ? On s'intéresse également dans ce cadre à l'articulation entre le livret de compétences expérimental et le livret personnel de compétences.

L'évaluation quantitative procède en deux temps. Une étude préalable, basée sur une revue de la littérature et l'interrogation de certains acteurs, cherchera à identifier les moments précis où le dispositif peut permettre d'améliorer le projet d'orientation et la manière dont il doit être utilisé (par exemple en amont ou pendant le conseil de classe). L'étude d'impact qui suivra se basera sur un panel de 9 000 élèves, dont 4 500 collégiens (en classes de quatrième et troisième pendant les deux années de l'expérimentation) et 4 500 lycéens (en classes de seconde et première). 6 000 élèves utiliseront le livret de compétences expérimental et 3 000 élèves constitueront le groupe témoin. La sélection des établissements participant à l'expérimentation permettra de mesurer l'effet net du dispositif. Les élèves de ce panel seront notamment interrogés sur leur perception de l'orientation, une évaluation « cognitive » des élèves sera effectuée en fin de troisième pour mesurer le niveau indépendamment des biais propres à chaque établissement et chaque professeur, et les décisions d'orientation du conseil de classe seront comparées pour le groupe test et le groupe témoin.

### *Coup de pouce clé*

Coup de pouce clé est un dispositif offert par l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (Apféé), visant à prévenir les échecs précoces dans l'apprentissage de la lecture. Il s'appuie sur l'idée que certains élèves n'obtiennent pas, dans leur famille, l'aide et les encouragements qui facilitent cet apprentissage. Les clubs, qui prennent en charge cinq enfants de CP après la classe pendant une heure et demie quatre soirs par semaine pendant toute l'année, visent à entretenir et renforcer le contact avec l'écrit de façon ludique. Ils visent aussi à mobiliser les parents autour de cet apprentissage et à leur faire prendre conscience de l'importance de leur contribution. Ce dispositif très intensif, aujourd'hui soutenu par l'Etat et par des mécènes, a un coût très élevé, d'environ 1 200 euros par enfant, ce qui justifie qu'une évaluation attentive de ses effets soit réalisée.

Cette évaluation comprend deux volets. Une évaluation qualitative sera attentive au fonctionnement des clubs sur le terrain et à leur insertion dans l'ensemble des dispositifs d'accompagnement scolaire. Les clubs coup de pouce clé sont en effet le résultat d'un partenariat complexe entre l'Apféé, les parents, l'Education nationale, les écoles, les enseignants et les municipalités. Cela invite à analyser leur cohérence interne (atteinte des objectifs visés, sentiment et motivation des acteurs) et externe (articulation entre les partenaires, insertion dans l'ensemble des actions locales). L'analyse s'appuie principalement sur des entretiens semi-directifs dans un échantillon de clubs sur tout le territoire.

Par ailleurs, une évaluation quantitative s'appuie sur une expansion expérimentale du dispositif dans de nouvelles écoles de trois académies. Elle concerne 109 écoles, dont 2/3, tirées au sort, démarrent les clubs en 2010-2011 et le tiers restant démarre en 2011-2012. Cela forme des écoles test et témoin durant la première année, dont la comparaison des élèves de CP en fin d'année permet d'évaluer la valeur ajoutée des clubs, par rapport aux dispositifs d'accompagnement de droit commun mis en place par

---

<sup>5</sup> Le LCE ne doit pas être confondu avec le livret personnel de compétences mis en place en 2006 pour attester de l'acquisition des compétences et connaissances du socle commun.

l'Education nationale. Le dispositif de mesure prévoit notamment de soumettre aux enfants des tests mis au point par la Depp.

### *Mallette des parents 3e*

La Mallette des parents 3<sup>e</sup> reprend, dans l'académie de Versailles, sur l'année scolaire 2010-2011, le principe d'intensification du dialogue école-parents développé dans la Mallette des parents 6<sup>e</sup>, mais sur le niveau 3e dans le cadre de la liaison 3e-2nde. Les thématiques abordées relèvent moins de l'accompagnement à la scolarité que de l'orientation, pour favoriser une orientation choisie en fin de 3e. Cette orientation dépend du projet personnel de l'élève, qui se construit à partir de trois ensembles de connaissances que le dispositif vise à améliorer : connaissance de soi, connaissance des formations et parcours possibles, et connaissance du monde du travail. A partir de ces éléments, les acteurs de l'école, les parents et les élèves interagissent pour contribuer au choix d'orientation. La question de la communication entre les parents et le collège et le degré de connaissance qu'ont les parents des fondements du choix d'orientation sont donc essentiels.

Le protocole d'évaluation est mis en œuvre dans 39 collèges de l'académie. Il prévoit que les chefs d'établissement présélectionnent d'abord, au sein des classes, une liste des familles les plus susceptibles de tirer profit du dispositif de soutien. A l'issue du tirage au sort des classes bénéficiaires, seuls les élèves et les parents des familles présélectionnées des classes tirées au sort seront effectivement invités par le chef d'établissement à participer au dispositif. Comme dans la Mallette 6<sup>e</sup>, les différences entre les familles présélectionnées tests et témoins permettent d'identifier l'effet direct d'être invité à participer au programme expérimental sur l'intérêt des élèves pour les questions d'orientation ainsi que leur implication et celle de leurs parents dans ce domaine. Les différences entre les familles non présélectionnées tests et témoins permettront quant à elles d'identifier l'effet indirect, sur ces mêmes paramètres, d'avoir des camarades de classe dont les familles ont été invitées à participer au programme.

L'ensemble des 5 000 élèves de 3<sup>ème</sup> des 39 collèges volontaires pour l'expérimentation sera suivi pendant 2 ans, de septembre 2010 à septembre 2012. Le dispositif d'enquête prévoit de relever la présence de tous les parents à tous les ateliers ; de collecter les résultats des élèves aux épreuves du brevet et leurs vœux d'orientation ; d'interroger les parents sur leur niveau d'information et de sensibilité aux questions d'orientation, ainsi que sur la qualité de leurs relations avec l'école ou avec leur enfant ; d'interroger les enfants sur la façon dont chaque élève se représente l'ensemble des possibilités d'orientation en fin de troisième (son niveau d'information) ainsi que ses possibilités d'orientation personnelles ; enfin d'obtenir le point de vue du professeur principal sur les élèves, leur motivation et leur niveau de confiance en eux-mêmes. Il s'agira aussi d'éclairer l'intensité des relations entre l'enseignant et les parents d'élèves.

### *Revenu contractualisé d'autonomie*

L'expérimentation du revenu contractualisé d'autonomie (RCA) résulte directement de la réflexion engagée par le *Livre vert* sur la jeunesse autour de la question de l'autonomie des jeunes. Le débat autour des allocations destinées aux jeunes est récurrent, marqué par la limite du RMI puis du RSA à 25 ans et par le projet d'une dotation d'autonomie régulièrement évoqué. Ce débat ne progresse pas, car nous n'avons pratiquement *aucune* connaissance des effets de ces types de transferts sur les jeunes. En engageant une expérimentation sur ce sujet, le Fonds assure très exactement sa mission, qui est de faire évoluer la réflexion sur les politiques de jeunesse en apportant des éléments factuels précis et consensuels à partir d'expérimentations. L'expérimentation du RCA est donc exemplaire de la manière d'instruire un projet de politique publique potentiellement de grande ampleur, très en amont du débat public, et à partir d'une évaluation transparente.

Cette expérimentation, dont le principe a été annoncé par le discours d'Avignon du Président de la République, est prévue par l'article 138 de la loi de finances 2010. Elle comporte deux volets. Le premier cible les jeunes en difficulté bénéficiant d'un contrat CIVIS, qui prévoit aujourd'hui un accompagnement renforcé et une aide financière ponctuelle. L'expérimentation consiste à offrir à des jeunes de 18 à 23 ans, engagés dans ce contrat, un revenu contractualisé d'autonomie de 250 euros par mois pendant la première année (et décroissant ensuite). On souhaite savoir si cette garantie de revenu encourage les jeunes à se maintenir dans l'assistance ou si, au contraire, elle leur permet de construire avec l'aide de leur conseiller, un projet cohérent permettant une insertion durable. Comme prévu par l'article de loi, l'expérimentation, qui démarre en 2011 et durera 32 mois, s'appuie sur le tirage au sort des jeunes bénéficiaires du RCA. Une centaine de Missions locales volontaires participeront au dispositif et le tirage au sort déterminera quelle cohorte mensuelle de jeunes recevra le RCA dans chaque Mission locale. L'évaluation comporte également une dimension qualitative, passant par des entretiens approfondis auprès de tous les acteurs. Au total, 5 000 jeunes pourront bénéficier de la prestation.



Le deuxième volet vise des jeunes diplômés de niveau licence, inscrits depuis au moins 6 mois à Pôle emploi. Ils bénéficient d'un RCA de 250 euros pendant un an et d'un accompagnement renforcé assuré par l'APEC. L'expérimentation porte sur 500 jeunes, identifiés par Pôle emploi. Cet effectif et le calendrier précipité de démarrage de ce volet n'ont pas permis de mettre en œuvre la sélection aléatoire prévue par la loi, si bien que le Conseil scientifique reste réservé sur le dispositif d'évaluation très descriptif qui est prévu. Il ne permettra pas, en particulier, de comparer la pertinence du RCA sur ces deux populations de jeunes très différentes.

### *Internats d'excellence*

Le dispositif des internats d'excellence s'inscrit dans un vaste plan de politiques sociales et éducatives (« Espoir Banlieue ») en faveur des populations issues de quartiers défavorisés. Les places d'internats d'excellence ont été d'abord intégrées dans des internats préexistants; récemment, les pouvoirs publics ont décidé d'ouvrir des établissements spécifiquement dédiés au dispositif, entièrement sous le régime de l'internat. Le premier d'entre eux est l'internat d'excellence de Sourdun, ouvert en septembre 2009 dans l'académie de Créteil. Disposant de financements importants, les internats d'excellences visent à offrir à ces élèves de milieux défavorisés l'occasion de développer leur potentiel scolaire grâce à une structure et un encadrement renforcés. Le caractère novateur d'une telle politique ainsi que son coût élevé rendent impérative une évaluation rigoureuse de son impact.

Le projet d'évaluation vise à mesurer l'impact du dispositif des internats d'excellence de l'académie de Créteil sur les élèves internes. Ainsi, l'évaluation doit permettre de quantifier l'effet d'être élève d'un internat d'excellence sur les résultats scolaires, le comportement, le rapport à l'institution scolaire et les choix d'orientation. Mais elle s'interroge également sur les possibles répercussions du départ de l'élève interne sur la structure familiale, notamment sur les parcours scolaires du reste de la fratrie. Cette évaluation est donc susceptible d'apporter une contribution importante sur les mécanismes par lesquels le milieu social et familial, le groupe de pairs et l'encadrement scolaire agissent sur les résultats et la motivation des élèves.

La méthode procède par comparaison des élèves en internat avec des élèves en moyenne semblables, notamment parce qu'ils étaient également candidats aux internats, mais scolarisés dans des établissements classiques. Une commission d'admission, représentant les établissements, le rectorat et l'Inspection, se réunit au printemps pour examiner les candidatures pour la rentrée suivante. La commission commence par écarter les candidats qui ne répondent pas au profil (élèves motivés pour réussir et capable d'y parvenir mais qui doivent affronter des difficultés sociales et qui pourraient donc bénéficier d'un encadrement renforcé). Parmi ceux qui restent, elle identifie des dossiers très spécifiques qu'elle juge prioritaires. Il reste ensuite un ensemble de dossiers. Lorsque le nombre de ces dossiers excède le nombre de places restant à pourvoir dans le niveau considéré, les élèves auxquels on propose d'intégrer l'internat sont désignés par tirage au sort ; les autres sont placés sur liste d'attente, dans un ordre qui est également tiré au sort. Un dispositif d'interrogation des enfants et des parents et de test de compétences (conçus par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) est ensuite mise en œuvre auprès des tous les élèves, ceux qui ont intégrés les internats et les autres. L'évaluation porte sur les années 2009-2012 et concernera environ 400 élèves.

### *Imaginez maintenant*

Pour s'intéresser aux jeunes sous un autre angle que celui de la formation et de l'emploi, le Ministère chargé de la jeunesse s'est associé avec le Conseil de la création artistique pour créer un grand événement public pour mettre en avant l'esprit créatif des jeunes et renvoyer à la jeunesse une image positive et valorisante de sa place et de son rôle dans la société. Il s'agit de montrer la diversité des parcours de réussite et de soutenir l'excellence artistique.

300 jeunes créateurs ont été directement mobilisés pour cette manifestation qui s'est tenue en juillet 2010 sur 9 territoires de métropole et d'outre mer, sans compter les centaines d'autres qui vont participer à son organisation ou présenteront un projet.

L'évaluation qualitative du projet a permis de dresser un bilan par rapport aux objectifs poursuivis, à savoir : donner une image positive, dynamique et créative de la jeunesse, favoriser les parcours de jeunes artistes, créer un événement culturel organisé par et pour les jeunes, ouvert à tous et non à la seule élite intellectuelle habituée à fréquenter les institutions culturelles. Cette analyse doit permettre de dégager les bonnes pratiques en vue d'un éventuel déploiement national du dispositif.

## Groupements de créateurs

Le dispositif Groupements de créateurs propose à des jeunes de 18 à 25 ans, déscolarisés et suivis par les Missions locales, de suivre une formation leur permettant de créer leur activité (entreprise, association ou nouvelle activité au sein d'une entreprise). Le pari est que prendre le temps de former les jeunes plutôt que de trouver des solutions d'urgence, soit en formation, soit en emploi, permettra d'éviter des ruptures. Le dispositif est également innovant par l'accent mis sur la création d'activité, là où l'essentiel des actions d'insertion sont axées sur la recherche d'un emploi salarié.

Une dizaine de Groupements de Créateurs, coordonnés par une association nationale, sont aujourd'hui en activité dans les Missions locales de différentes régions. Ils proposent aux jeunes motivés un accompagnement en deux phases : une phase « d'émergence » de deux à huit mois pendant laquelle le jeune est amené à développer et affiner son idée de projet puis, pour ceux qui souhaitent mettre en œuvre leur projet à l'issue de la première phase, une formation de six mois au diplôme universitaire de Créateur d'Activité.

Dans le dispositif expérimental mis en œuvre à partir de 2010, 600 jeunes sont choisis aléatoirement parmi 1 200 volontaires ayant un faible niveau de qualification et qui cumulent des difficultés d'insertion (logement, emploi, etc.). Le tirage au sort est effectué à l'issue de réunions d'information sur le dispositif ouvertes à tous les jeunes *a priori* intéressés. Les jeunes des deux groupes sont interrogés à trois reprises : à l'entrée dans le dispositif, au bout de 9 mois puis de 18 mois. L'évaluateur analysera les différences entre les deux groupes du point de vue de l'insertion professionnelle, de l'insertion sociale, de la situation personnelle, familiale, de la personnalité, de l'état de santé psychologique et notamment de la motivation et de la confiance en soi, etc. Ces différences permettront d'analyser l'impact du dispositif « Groupements de créateurs » par rapport au suivi de droit commun dont bénéficieront les jeunes n'ayant pas été tirés au sort.

## 2.7 Données financières d'ensemble

Le tableau 2.6 présente les budgets engagés dans les différentes opérations pour lesquelles ces données sont disponibles. Il s'agit d'engagements pluriannuels (typiquement sur 2 ou 3 ans) figurant dans les conventions, pas des budgets effectivement dépensés jusqu'ici. La règle est que le Fonds finance l'intégralité des évaluations, mais exige un co-financement sur les projets eux-mêmes.

L'ensemble des montants engagés s'élève à 125 millions d'euros, comprenant la subvention du Fonds aux projets et à leur évaluation. Environ la moitié de ce budget correspond à l'appel à projets n°1 : de fait, près de la moitié des projets sont issus de cette vague. Les appels à projets suivants, qui correspondent sans doute mieux au régime normal de fonctionnement du Fonds, donnent lieu à des engagements moins spectaculaires. Comme cela a été dit plus haut, ce régime semble préférable, notamment parce qu'il permet un meilleur suivi des projets. Par ailleurs, l'appel à projet n°1 a financé une dizaine d'opérations ambitieuses à plus de 1 millions d'euros, correspondant par exemple à des politiques d'accompagnement renforcé, des plateformes de coordination des acteurs au niveau des territoires ou d'accès au logement via des aides financières. Ces projets structurants, mais qui devront être soigneusement évalués, reflètent l'implication forte de collectivités territoriales sur les thèmes de l'orientation ou de l'insertion. Ils expliquent le coût moyen élevé des projets. Les budgets financés dans les appels à projets n°2 et 3 sont beaucoup plus concentrés et, de ce fait, en moyenne plus modestes.

Les grandes expérimentations de taille nationale affichent des subventions sensiblement plus élevées en moyenne que les expérimentations issues des appels à projets, principalement parce qu'elles portent sur des populations très larges. Les projets « 10 000 permis de conduire » et « Livret de compétence » sont appuyés sur des budgets très importants, qui permettent de financer leur mise en œuvre par un grand nombre d'institutions sélectionnées sur appels à candidatures (58 pour l'un, 34 pour l'autre).

Les budgets d'évaluation représentent en moyenne 12% du budget total des dispositifs (et environ 22% de la subvention du Fonds, puisque celle-ci couvre en général la moitié des frais du projet). Ces montants sont naturellement plus faibles sur les très gros projets (par exemple, « 10 000 permis de conduire »). Le coût d'une évaluation est lié le plus souvent à la collecte de données auprès d'un grand ensemble d'individus, parfois en plusieurs passages. Cette production d'information coûte cher, mais elle est indispensable : sans elle nous sommes aveugles. Les pouvoirs publics sont trop souvent indifférents à la production de données sur leurs dispositifs. Aucune évaluation n'est pourtant possible sans cela.

Le Fonds a engagé environ 20 millions d'euros sur 2 ou 3 ans, pour l'évaluation de plus de 350 dispositifs destinés aux jeunes, ce qui représente un peu moins de 50 000 euros en moyenne par projet. C'est une somme importante mais elle reste raisonnable en regard du coût des projets. Par exemple, l'évaluation des

internats d'excellence coûte environ 160 000 euros par an pendant trois ans et demi : qu'est-ce en regard du coût de fonctionnement annuel des internats d'excellence de l'académie de Créteil et des 12 internats créés dans la foulée ? La subvention massive des permis de conduire pour les jeunes en difficulté est une idée intéressante qui, dans sa phase expérimentale coûte déjà 10 millions d'euros : n'est-on pas prêt à dépenser 150 000 euros par an pour en mesurer précisément les bénéfices, avant d'orienter plus systématiquement des ressources vers ce type d'aide ? De toute évidence, l'évaluation est un investissement (dont la MAFEJ et le Conseil scientifique ont pour mission de garantir la qualité) : combien de centaines de millions d'euros sont dépensés sur des politiques rapidement abandonnées ou longuement décriées, et dont une évaluation préalable bien conçue, coûtant peut-être quelques centaines de milliers d'euros, aurait permis d'anticiper l'inefficacité ou l'inadaptation ?

## *Implication des partenaires privés dans le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse*

### *Fondation Total*

En juin 2009, la Fondation a rejoint le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse afin de donner une nouvelle dimension à ses actions de solidarité en France.

Ce partenariat permet d'agir durablement sur tous les plans pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes : éducation, formation, santé, mobilité, discriminations... Au-delà de l'engagement financier de 50 millions d'euros sur six ans, la Fondation Total est impliquée à toutes les étapes de l'expérimentation : identification des axes de travail, rédaction des appels à projets, participation au jury de sélection, accompagnement des associations qui souhaitent bénéficier d'un soutien financier du Fonds, identification de partenariats, promotion de la démarche en interne et en externe pour faire connaître cet outil à toutes les structures porteuses de projets prometteurs...

Depuis la signature de ce partenariat, la Fondation Total soutient des expérimentations portant sur six thématiques identifiées comme étant des leviers clés dans le parcours d'insertion professionnelle des jeunes :

- L'aide à la mobilité avec l'expérimentation « 10 000 permis pour réussir »,
- L'égalité des chances et la lutte contre les discriminations (AP2),
- L'aide à l'accès aux soins des jeunes (AP2),
- La diversification des choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles (AP3),
- La prévention précoce des ruptures dans l'éducation et la formation (Apféé, Mallette des Parents, Internats d'excellence),
- L'aide à la création d'entreprise par le développement du microcrédit professionnel chez les jeunes (CréaJeunes).
- Mettre les pratiques artistiques et culturelles au service de l'autonomie des jeunes (AP4)

Au total, la Fondation contribue actuellement au financement de 100 projets expérimentaux répartis sur l'ensemble du territoire national, et ce à hauteur de près de 20 millions d'euros.

### *Union des industries et des métiers de la métallurgie*

Depuis juillet 2009, l'UIMM est partenaire du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse et contribue à hauteur de 3 millions d'euros sur trois ans. L'UIMM apporte sa contribution au financement d'actions expérimentales favorisant l'insertion professionnelle des jeunes dans l'industrie et portant plus précisément sur les domaines suivants :

- orientation professionnelle des jeunes et découverte des métiers de l'industrie
- accompagnement renforcé des contrats de professionnalisation et d'apprentissage, notamment en matière de mobilité et de logement
- prévention des ruptures anticipées de ces contrats
- accompagnement des jeunes à la sortie vers l'emploi industriel.

L'UIMM finance le projet « Groupements de Créateurs » et son évaluation.

TABLEAU 2.6 – BUDGETS ENGAGES DANS LES DIFFERENTS PROJETS DU FONDS D'EXPERIMENTATIONS POUR LA JEUNESSE

STATISTIQUES PAR VAGUE D'APPELS A PROJETS

	Budget total des expérimentations cofinancements ou fonds propres compris	Montant total subventions FEJ (en euros)	Nombre de projets	Nombre d'organismes évaluateurs différents	Montant total subventions aux évaluations (en euros)	Part de l'évaluation dans le montant total des subventions FEJ	Part de l'évaluation dans le budget total des expérimentations	Budget moyen de l'évaluation, par projet
Appel à projets – 1ère vague (AP1)	105 924 393	55 866 129	168	96	11 605 389	20,8%	11%	69 080
Appel à projets – 2ème vague (AP2)	16 309 826	7 364 391	42	36	2 494 291	33,9%	15,3%	59 388
Appel à projets – 3ème vague (AP3)	9 152 877	5 471 453	24	23	1 624 207	29,7%	17,7%	67 675
Appel à projets DOM	1 935 114	1 050 308	11	8	202 015	19,2%	10,4%	18 365
Appel à projets "Livret de compétences"	3 614 495	2 325 276	34	2	460 000	19,8%	12,7%	13 529
Appel à projets "expérimentations 4 territoires"	3 307 089	1 782 117	9	4	148 773	8,3%	4,5%	16 530
Autres évaluations de taille nationale <sup>(1)</sup>	46 083 099	25 575 711	76	13	3 273 103	12,8%	7,1%%	43 067
<b>TOUTES EXPERIMENTATIONS</b>	<b>186 329 893</b>	<b>99 435 385</b>	<b>354</b>	<b>182</b>	<b>19 659 005</b>	<b>19,2%</b>	<b>10,5%</b>	<b>45 184</b>

(1) 10 000 permis de conduire, Coup de pouce clé, Mallette des parents 3<sup>e</sup>, Internats d'excellence, Imaginez maintenant, Groupements de créateurs, CréaJeunes.



### 3 Premier bilan

En une année et demie d'existence, le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse a promu ou soutenu un nombre considérable d'expérimentations, parfois de très grande ampleur, et donné un essor nouveau aux notions d'expérimentation et d'évaluation. Il y est parvenu grâce aux efforts considérables de la Direction de la jeunesse, et en son sein de la MAFEJ, et à la volonté politique très forte de le voir éclore, et de développer rapidement son activité. Nous pensons que cette dynamique était nécessaire et qu'elle a fait évoluer en très peu de temps les mentalités et les références des différents acteurs concernés par les politiques de jeunesse et les politiques sociales en général. Nous y voyons une réussite exceptionnelle. Mais la contrepartie de cette accélération est le risque d'avoir construit un édifice fragile.

Il faudra, pour en juger convenablement, avoir plus de recul : les opérations financées par le premier appel à projet ont véritablement démarré depuis peu de temps. Aucun résultat d'évaluation n'est encore disponible et on commence seulement à pouvoir juger de la qualité de la mise en œuvre. Cette situation est normale : on ne saurait croire que les politiques sociales se construisent rapidement, ni que leurs effets sont immédiats. Pour juger d'une politique d'insertion, par exemple, il faut le temps que cette insertion se produise, et donc le recul nécessaire pour la mesurer, au minimum 6 mois ou un an après la mise en œuvre du dispositif.

Aussi, ce premier bilan porte sur le processus ayant conduit à l'émergence et à la sélection des projets. Il présente également le dispositif de suivi mis en place. C'est ce dispositif qui permettra, dans un an, de tirer un bilan de la mise en œuvre effective des projets et de ce qu'on pourra espérer en apprendre.

#### 3.1 Les thématiques retenues

Au début de ses travaux, le Conseil scientifique a récapitulé les champs d'intervention dans lesquels il lui semblait important de promouvoir les expérimentations, soit en raison de leur caractère central pour le devenir des jeunes, soit parce qu'ils sont potentiellement importants mais délaissés, soit encore parce que les effets des interventions dans ces champs sont particulièrement mal connus.

Dans l'ensemble, les questions importantes ont été couvertes par la multitude d'appels à projets, mais quelques unes restent insuffisamment explorées et pourraient rester à l'agenda pour l'avenir.

##### *Transition formation-emploi*

Principalement à travers l'appel à projets n°1, les thèmes de la formation initiale et continue et de la transition formation-emploi ont été bien couverts, en particulier en matière de lutte contre l'abandon scolaire, d'orientation, de recours à l'alternance, d'accompagnement à l'insertion dans l'emploi, de microcrédit et de mobilité géographique. Cependant, des sujets importants vont rester insuffisamment documentés. C'est le cas en particulier des **dispositifs de deuxième chance** : l'échec de l'évaluation des Ecoles de la deuxième chance et les difficultés à construire une évaluation pertinente de l'EPIDe, vont limiter de façon regrettable la couverture de ce champ (voir encadré dans la section 3.2). Par ailleurs, rien ne va permettre de mieux comprendre le rôle des **contrats temporaires** dans l'insertion (notamment sous la forme des contrats aidés) : il serait important de savoir si le contenu des dispositifs, les conditions financières qui leur sont associées, l'accompagnement qui pourrait être offert, seraient de nature à déplacer l'équilibre de ces contrats vers l'accès progressif à des emplois stables.

##### *Autonomie*

Sur le plan de l'autonomie, particulièrement mis en avant par le *Livre vert* sur la jeunesse, deux opérations d'envergure ont été mises en place : le financement des permis de conduire et le Revenu contractualisé d'autonomie (RCA). Comme cela a été souligné plus haut, il s'agit de projets vraiment exceptionnels à tous points de vue. Cependant une autre expérimentation concernant une véritable **dotation d'autonomie** avait été prévue par l'article 138 de la loi de finance 2010, et a donné lieu à plusieurs réunions préparatoires interministérielles. Cette expérimentation devrait être mise en œuvre, car elle permettrait d'éclairer un débat récurrent sur les effets d'un dispositif de cette nature. Par ailleurs, la question du **travail étudiant** est importante, débattue, mais aucun résultat clair ne permet aujourd'hui d'en connaître les effets : malgré l'existence d'une expérimentation sur ce thème, cela reste un sujet à l'ordre du jour du Fonds.

##### *Logement*

Le logement a fait l'objet d'un axe d'appel à projets, mais, un projet national **d'extension ou de renforcement de la Garantie des risques locatifs (GRL)** en direction des jeunes avait été élaboré et n'a

pas connu de suite, alors qu'il aborde un aspect essentiel de l'accès au logement des jeunes, à savoir leur solvabilité dans le parc privé : ce projet devrait rester à l'agenda du Fonds.

### *Santé, réinsertion*

Sur les questions touchant à la grande détresse, à la santé et à la réinsertion, plusieurs projets concernent le suivi des jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, et l'appel à projets n°2 a concerné l'accès aux soins. On notera cependant que la **médecine scolaire et étudiante** n'a pas été mise en avant dans les appels à projets, et que la question du **financement de l'assurance santé** qui faisait l'objet d'un axe dans l'appel à projets n°2 n'a pas donné lieu à un projet : il pourrait être souhaitable de réfléchir à une évaluation d'envergure nationale, ce type de projet nécessitant probablement un portage politique fort. Le renforcement de la **coordination des acteurs**, notamment dans l'articulation logement-soin-insertion, est un sujet qui a commencé à être abordé dans le cadre des projets de « laboratoires territoriaux », mais le Conseil scientifique n'a pas eu l'occasion d'en examiner un cahier des charges précis. Enfin, l'intervention auprès des **jeunes très vulnérables** (en rupture familiale, en errance) n'a pas été véritablement abordée.

### *Citoyenneté*

Les champs de l'encouragement aux projets et de la citoyenneté ont été couverts, d'une part par les appels à projets concernant les discriminations et les choix d'orientation des jeunes filles et d'autre part par l'appel à projets sur la culture. Dans ce champ, il semble que l'évaluation du **service civique** reste à faire.

### *Ecole*

L'article 25 de la loi de finance rectificative 2010 a établi que le Fonds d'expérimentations a désormais pour objectif de « favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de 25 ans », conséquence de son intégration au Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Alors qu'il ciblait principalement les jeunes de 16 à 25 ans, ce changement conduit à élargir plus systématiquement le domaine d'intervention du Fonds à la question des **politiques scolaires**, qui sont évidemment centrales pour construire l'avenir de la jeunesse. Il semble au Conseil que le champ de l'éducation prioritaire et de la discrimination positive dans l'éducation font l'objet de beaucoup de débats et de visibilité médiatique, mais de peu d'évaluations rigoureuses.

### *Non-recours*

La question du non-recours aux dispositifs ou aux prestations n'était pas apparue initialement dans les thématiques identifiées par le Conseil scientifique. Cependant, il s'agit d'un sujet important et mal compris. Les difficultés que connaissent de nombreux projets financés par le Fonds à mobiliser les effectifs de bénéficiaires prévus rendent cette question particulièrement apparente. De façon complètement transversale, le Fonds devrait financer des expérimentations permettant de mieux comprendre les causes du non-recours et d'identifier les moyens de le combattre.

## **3.2 L'émergence et la sélection des projets**

La principale difficulté rencontrée par l'entreprise du Fonds d'expérimentations a été de mobiliser le milieu des évaluateurs et de construire en peu de temps des associations évaluateur-porteur.

Ce milieu existe principalement sous deux formes : des cabinets d'étude, plutôt familiers des évaluations qualitatives, souvent centrées sur le fonctionnement institutionnel, plus rarement sur les monographies de bénéficiaires ou l'analyse d'impact ; et des centres de recherche, publics ou associatifs, mieux préparés à l'analyse quantitative, mais ayant pour certains d'entre eux à la fois la capacité de faire des monographies d'acteurs et de construire des données statistiques. De véritables compétences existent dans la sociologie et dans les sciences politiques françaises, mais on a pu observer à travers les réponses aux appels à projets qu'elles se sont très peu mobilisées. Il semble que ces champs disciplinaires, dans leur déclinaison académique, envisagent moins naturellement la posture d'évaluateur. Les jurys ont eu l'occasion de le regretter, en voyant passer des réponses qui empruntaient leurs méthodes à la sociologie, mais sans recul et sans maîtrise.

Une expérimentation réussie demande un partenariat approfondi entre l'expérimentateur et l'évaluateur, partenariat qui doit être réfléchi et travaillé en amont du dépôt de dossier. Le calendrier de la première vague d'appels à projets ayant été très serré, de nombreux dossiers ont été montés dans un délai court, et cela a rendu cet appariement difficile à mener. De nombreux porteurs de projets, peu habitués à s'associer à un évaluateur, ne savaient ni comment le rencontrer, ni comment construire son projet de manière à ce que l'évaluation puisse y trouver sa place. Pour tenter de favoriser ces rencontres, un appel à manifestation



d'intérêt auprès des évaluateurs potentiels a été lancé, qui a conduit à publier une liste d'institutions sur le site internet du Fonds. Cette initiative, organisée par le Conseil scientifique, n'a pas très bien fonctionné car, la liste étant courte, ces évaluateurs ont été très fortement sollicités et ont, pour certains, souhaité répondre aussi souvent que possible, ce qui a mené, sur un certain nombre de dossiers, à des adaptations peu convaincantes d'un même protocole. Par ailleurs, la MAFEJ a mené un important travail de mise en relation, parfois à l'issue des jurys, pour aider des projets pertinents à trouver un évaluateur adapté.

La conséquence de cette difficulté s'est fait sentir principalement dans l'appel à projet n°1 : de nombreux dispositifs d'évaluation étaient incomplets, le travail d'articulation porteur-évaluateur ayant été mené de manière trop superficielle. Comme les dossiers n'ont pas été réexaminés avant conventionnement, des projets ont démarré sans que ce travail ne soit repris à la base et les premiers retours du terrain indiquent soit que les choses s'organisent « en marchant », soit que l'évaluateur a toujours du mal à se positionner dans le projet. La MAFEJ assure avec peu de moyens une lourde mission de conseil dans ces situations.

On connaît moins pour l'instant la situation opérationnelle des projets issus des autres appels à projets mais, au niveau de la sélection, deux phénomènes plus favorables se cumulent. D'une part, les règles de fonctionnement du Fonds étaient mieux connues, si bien que l'articulation porteurs-évaluateurs pouvait être plus mûre. D'autre part, le dispositif de sélection en deux temps (projet puis évaluation) a permis d'être plus discriminant et, de fait, les taux de sélection ont été beaucoup plus faibles : 10% dans l'appel à projets n°2 et 15% dans l'appel à projets n°3, contre 36% dans l'appel à projets n°1.

L'appel à projets n°1 tient une place à part dans la courte histoire du Fonds. Il est à l'origine de la masse énorme de projets qui a servi sa visibilité, mais dont le suivi va s'avérer une charge importante. Dès le second appel à projets, les dossiers retenus ont été moins nombreux. En revanche, le quatrième appel à projets (« Culture ») représente, aux yeux du Conseil scientifique, un degré de sélection inquiétant (6 sur 231), de nature à décourager les candidats potentiels.

Nous recommandons de maintenir un niveau d'exigence élevé au moment de la sélection, mais en réfléchissant au moyen de ne pas pencher vers le malthusianisme : une ambition importante du Fonds est de susciter et soutenir l'initiative au niveau local. Le principe consistant à faire retravailler un projet avant une acceptation définitive pourrait être utilisé systématiquement. Par ailleurs, il faut bien peser la précision des appels à projets : un champ trop large attire des projets standards et peu innovants en recherche de financements (c'est en partie ce qui s'est produit dans l'appel à projets « Culture »). Il faut donc trouver un équilibre entre les évaluations « d'envergure nationale » portées par l'administration centrale, et qui relèvent de la commande publique, et l'émergence d'initiatives au niveau du terrain sur des sujets d'appels à projets bien ciblés.

Le cas de l'appel à projets Outre-mer, avec un taux d'acceptation de 16%, est à part, car le milieu de l'évaluation est, sur place, extrêmement peu développé. A ce stade, le Fonds ne renonce pas à son exigence d'évaluation, mais il tente d'en imposer le principe tout en étant conscient que les moyens sont limités.

Une difficulté particulière concerne les évaluations d'impact basées sur la formation aléatoire de groupes test et contrôle. Cette méthodologie est apparue comme l'originalité du Fonds et elle était explicitement encouragée, au point qu'elle a été parfois perçue comme indispensable. Le fait que les trois quarts des évaluations financées ne prévoient rien d'approchant montre que toutes les évaluations étaient bienvenues, du moment qu'elles étaient bien construites. Si l'intérêt des évaluations aléatoires ne fait aucun doute aux yeux du Conseil scientifique, il est évident qu'elles ne sont pas adaptées à toutes les situations, cela a été rappelé plus haut, et clairement énoncé dans le guide méthodologique. Certains évaluateurs ont pourtant engagé cette méthodologie sans se donner les moyens réalistes de mesurer les critères de réussite ou sans que la compatibilité du protocole avec les contraintes propres au projet lui-même ait été suffisamment étudiée. Enfin, beaucoup de projets se basaient sur des prévisions d'effectif optimistes, mais qui n'ont pas résisté à la réalité des dispositifs sociaux, dont on sait que les taux d'adhésion (même lorsqu'ils sont assortis d'un avantage manifeste) sont souvent très faibles.

Par la suite (à partir de l'appel à projet n°2) le Conseil scientifique a émis des recommandations axe par axe, en insistant sur les types d'évaluations les plus adaptés aux sujets, et en indiquant des fourchettes basses d'effectifs pour les approches ayant une dimension statistique.

Dans certains cas, des études de faisabilité ont été prévues avant le démarrage du protocole expérimental lui-même, de manière à prendre le temps de caler l'évaluation. L'évaluation des Ecoles de la deuxième chance a du être abandonnée à l'issue d'une telle étude (voir encadré). Elle a fait apparaître la grande difficulté à imposer un protocole contraignant à des structures qui n'y sont pas préparées ou qui n'en perçoivent pas clairement l'intérêt. En l'espèce, les Missions locales étaient en première ligne, alors que l'enjeu de l'évaluation était important surtout pour le réseau des E2C. Cette expérience montre aussi que la

puissance publique doit afficher son intérêt pour l'évaluation comme élément important (certainement pas unique) de son soutien à un programme et engager tous les acteurs à aider à sa réussite. Ainsi, dans le cadre de l'évaluation de Coup de pouce clé, l'Etat et les donneurs potentiels affichent l'attention qu'ils portent à l'évaluation qualitative et quantitative en vue d'étendre leur soutien au dispositif. Cette condition reste cependant plus difficile à faire valoir sur des programmes existants (ce que sont les E2C ou Coup de pouce clé), que sur des dispositifs strictement expérimentaux.

Dans l'ensemble, cependant, le Conseil scientifique estime que la perception des évaluations aléatoires a fortement évolué. Il lui semble que leur intérêt est mieux compris aujourd'hui qu'il ne l'était il y a quelques années et que la possibilité de les réaliser est démontrée. Les exemples d'évaluations réussies vont se multiplier. Plusieurs équipes ont entrepris pour la première fois des projets de cette nature, et cela fait évoluer le champ en France d'une manière qui a peu d'équivalents en Europe. Mais le Conseil est conscient que l'encouragement très volontariste donné aux projets de cette nature, dans un temps très court, ne va sans doute pas produire que des réussites. De ce point de vue, les évaluations aléatoires d'envergure nationale, ou en tout cas « portées par la puissance publique », sont beaucoup plus probantes, notamment parce que leur échelle permet de mobiliser des effectifs statistiquement pertinents et parce que la construction du protocole et son articulation avec le projet lui-même peut se faire de façon beaucoup plus maîtrisée.

Pour l'avenir, il serait utile d'améliorer la capacité du milieu professionnel à répondre au besoin d'évaluation des politiques publiques que le Fonds d'expérimentations aura contribué à susciter. Nous faisons des recommandations dans ce sens plus bas.

#### *L'abandon de l'évaluation des Ecoles de la deuxième chance*

Les Ecoles de la deuxième chance (E2C) offrent une formation d'environ 1 an à des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme. Elles visent à leur donner les savoirs de base et à préparer leur insertion professionnelle à travers des stages. Le coût des E2C par jeune pris en charge est typiquement trois fois supérieur à celui des autres formations (9 000 euros contre 3 000 euros en moyenne), en raison d'un taux d'encadrement élevé et d'une durée de parcours longue. Les E2C ont souhaité s'engager dans une évaluation rigoureuse afin de justifier ses méthodes et les moyens budgétaires mis en œuvre. Une telle démonstration est importante car, au niveau international, la recherche ne fait pas apparaître une efficacité systématique de la formation des jeunes adultes dans le cadre des programmes d'insertion. Il s'agit donc d'un projet dont les enjeux étaient très importants.

L'évaluation portée par le Crest (Centre de recherche en Economie et Statistique) a reçu un financement dans le cadre de l'appel à projets sur l'innovation sociale lancé en 2007. Le protocole prévoyait une assignation aléatoire des jeunes vers le dispositif. Cette assignation devait se faire au niveau des Missions locales partenaires, qui orientent les jeunes vers les E2C. Elle ne se faisait que dans la mesure où le nombre de demandes était supérieur à l'offre des E2C, et en prévoyant que les 10% des jeunes qui semblaient prioritaires pour accéder aux E2C n'étaient pas soumis au tirage au sort. Le projet prévoyait la mise en place d'un suivi par enquête permettant de comparer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des échantillons test et témoin.

Malgré une étude de faisabilité de 6 mois, le projet a fait face à plusieurs difficultés. D'abord, la mobilisation des Missions locales a été difficile, à la fois parce qu'elles n'étaient pas directement concernées par l'enjeu de l'évaluation et parce que les conseillers, diversement convaincus par l'ensemble du protocole malgré une longue phase de sensibilisation, n'ont pas respecté systématiquement la procédure. Cela a conduit à faire entrer dans l'évaluation des effectifs très insuffisants. Ensuite, et peut-être de façon paradoxale dans un contexte de crise économique, la motivation des jeunes pour les E2C a semblé insuffisante pour que se réalise un excès de demande. Enfin, le soutien politique au projet et l'enjeu de l'évaluation pour les E2C se sont progressivement réduits, notamment lorsque le Plan Espoir Banlieues a élargi le soutien au E2C. Au bout d'un an et demi, le comité de pilotage a décidé d'abandonner l'évaluation.

Les causes de cet échec sont multiples. L'une d'elle est manifestement la difficulté de mobilisation des acteurs sur une approche nouvelle, mal comprise et dont les enjeux ne sont pas apparents pour ceux qui sont en première ligne de l'opération. Le dispositif n'étant pas au stade expérimental au moment de l'évaluation, le protocole a du tenter de se greffer sur des pratiques et des modes de fonctionnement solidement établis. Par ailleurs, il a semblé difficile de faire accepter un dispositif d'assignation aléatoire sur une population jugée fragile lorsque la situation d'un excès de demande n'était pas manifeste.

Il est intéressant de noter qu'un projet d'évaluation de l'Etablissement public d'insertion de la défense

(EPIDe) soutenu par le Fonds a également été abandonné à l'issue d'une étude de faisabilité. L'EPIDe offre un dispositif de réinsertion pour des jeunes en grande difficulté, dont le coût est d'environ 30 000 euros par jeune. Etant donnée la difficulté d'une telle entreprise sur ce profil de jeunes, une évaluation d'impact paraît indispensable. Pour autant, le projet d'évaluation s'est heurté au même type de difficultés que l'évaluation des E2C.

### 3.3 Le suivi des expérimentations

Au total, la réussite du Fonds d'expérimentations se jouera sur le bilan que l'on tirera des expérimentations. Mais aucun bilan ne sera crédible si les évaluations disponibles ont des bases méthodologiques fragiles, si on compare des bénéficiaires et des non-bénéficiaires totalement différents ou si tous les acteurs d'un partenariat n'ont pas été systématiquement interrogés ou observés. C'est l'enjeu d'une bonne évaluation : il s'est joué dans le dispositif d'urgence et de sélection des projets ; il se joue maintenant sur leur suivi.

Avec plus de 300 projets engagés, ce suivi est une tâche titanesque, que la MAFEJ doit assurer avec des moyens limités, complétés par des coordinateurs régionaux identifiés dans les services déconcentrés. Ce suivi doit être pensé à la fois comme un contrôle et comme un soutien. A cette fin, elle a mis en place deux dispositifs.

Des **commissions d'avancement** examinent les rapports d'étape qui doivent être remis régulièrement par les porteurs et les évaluateurs de tous les projets. Les projets sélectionnés dans la première vague d'appel à projets ayant signé les conventions à partir de l'été 2009, les premiers rapports ont été reçus à l'été 2010 et ils ont été examinés en septembre et octobre. Les commissions ont réuni autant que possible les membres des jurys qui avaient examiné les candidatures, si bien qu'ils étaient déjà familiers des dossiers.

Leur but n'était naturellement pas de tirer des conclusions sur la pertinence des dispositifs (ce qui fait l'objet de l'évaluation finale), mais de faire le point sur la mise en œuvre des projets, d'identifier les difficultés, les écarts par rapport aux engagements initiaux, et de faire des recommandations susceptibles d'aider à la poursuite des projets. Le Conseil scientifique avait notamment recommandé de manier la menace d'interruption des projets avec prudence, de manière à ne pas décourager les acteurs locaux qui se sont engagés dans des projets parfois difficiles, et dont les difficultés mêmes peuvent être source d'enseignements.

Lorsque la mise en œuvre était clairement en retrait par rapport au projet initial, que ce soit sur le plan opérationnel ou sur la conduite de l'évaluation, les commissions ont recommandé à la MAFEJ d'avertir les porteurs et les évaluateurs et de leur demander de se mettre en lien avec ses services. Le message envoyé, et pas toujours facilement accepté (parce qu'il est impossible à la MAFEJ de personnaliser et d'argumenter chaque cas dans une correspondance administrative), est que le Fonds prend très au sérieux la réalisation du projet, y compris dans sa dimension d'évaluation, dont le porteur et l'évaluateur sont, sur le principe comme dans la pratique, solidairement responsables.

Les **ateliers thématiques** réunissent dans un même lieu, au cours d'une journée, tous les projets relevant d'un même thème. Les 9 ateliers programmés en 2010 ont porté sur : mobilité internationale, jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance, alternance, décrochage scolaire, permis de conduire, insertion professionnelle des étudiants, lutte contre les discriminations, logement et orientation. Ces journées sont conçues avant tout comme un moment d'échange entre les différents projets et un lieu de débats. Ils sont organisés en séances plénières et en moments de rencontres libres des projets entre eux, avec la MAFEJ et avec les membres du Conseil scientifique. Ils donnent lieu à la production d'un feuillet de résumé de tous les projets du thème (Livret du participant). Il s'agit d'un format extrêmement pertinent qui doit être maintenu.

En tant que tels, ces deux dispositifs nous semblent constituer une très bonne réponse à la tâche difficile de suivi des projets. Le Fonds d'expérimentations doit commencer désormais à réfléchir à la capitalisation des résultats. Il s'agit d'une tâche lourde étant donné la masse de projets et l'expertise qui doit être mobilisée pour décider si l'évaluation est méthodologiquement solide et ses conclusions crédibles. Parallèlement, il faut définir soigneusement la notion de « généralisation » : dans le cas des innovations à l'initiative des acteurs, cette notion ne peut pas être prise au pied de la lettre, à la fois parce que les expérimentations sont trop nombreuses et parce qu'elles sont souvent spécifiques. Pour autant, elles peuvent produire une base de bons principes et de bonnes pratiques qui, si elles sont diffusées convenablement, peuvent à la fois guider les acteurs locaux et les décisions de soutien des pouvoirs publics. Dans certains cas, et notamment dans le cas des « expérimentations nationales », l'exemplarité des expérimentations pourra être plus directe.

## 4 Recommandations

1. Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse doit son originalité, dans le paysage des politiques publiques, à l'insistance qu'il met sur l'expérimentation et l'évaluation, et à la compétence que l'administration qui l'anime a développée dans ce domaine. L'exemple est unique en France et probablement en Europe. Il est essentiel que les pouvoirs publics continuent d'afficher leur attachement à ces principes, et d'utiliser les ressources financières et humaines du Fonds dans cet esprit. Remettre en cause ce dispositif, notamment l'investissement dans les évaluations, serait renoncer à mesurer les effets des dispositifs financés par l'Etat.
2. La qualité des projets et de leur évaluation étant hétérogène, un suivi attentif des projets, accompagné d'un véritable soutien, est nécessaire et il nécessite de mobiliser *sur la durée* les différents moyens mis en œuvre par la MAFEJ. Il est important de laisser les projets se déployer sur le temps nécessaire à l'évaluation des effets des dispositifs et il ne faut pas confondre les difficultés du projet expérimental dans sa mise en œuvre et l'inefficacité du programme dans son principe : ce deuxième point ne peut être jugé qu'à l'issue de l'expérimentation. On apprend parfois beaucoup de l'échec d'un projet et, le cas échéant, il faut laisser à l'évaluateur le temps de l'analyser.
3. Afin d'améliorer la capacité du milieu professionnel à répondre aux besoins d'évaluation suscité par le Fonds, il conviendrait d'organiser régulièrement des journées d'échange entre les évaluateurs, permettant de confronter les méthodologies et de diffuser les solutions techniques. Elles pourraient s'organiser autour des évaluateurs des projets en cours, mais être ouvertes plus largement.
4. L'hétérogénéité dans la qualité des projets et dans les taux de sélection d'un appel à projets à l'autre doit conduire à repenser les processus d'appel à projets. Afin d'améliorer les conditions de la rencontre entre les porteurs de projets et les évaluateurs, dans de futurs appels à projets thématiques, on pourrait envisager une procédure en deux temps. Dans un premier temps, les porteurs de projets adressent une manifestation d'intention, permettant de réaliser une présélection. Les manifestations d'intention retenues sont rendues publiques, afin que les évaluateurs potentiellement intéressés en prennent connaissance. Dans un second temps, une journée de rencontre des porteurs et des évaluateurs est organisée, au cours de laquelle de multiples contacts peuvent être pris. Les couples porteur-évaluateur ainsi formés adressent ensuite une réponse complète. Ce dispositif implique que les appels à projets soient menés sur un temps suffisamment long (et non, comme cela a été le cas à plusieurs reprises, montés dans l'urgence) et que le MAFEJ puisse être associée très tôt au montage des dossiers.
5. Des champs importants des politiques de jeunesse, indiqués dans la section 3.1, n'ont pas encore été couverts par le Fonds. Ils pourraient faire l'objet d'appels à projets futurs. Parmi eux, ceux qui nous semblent mériter une attention particulière sont : les contrats aidés, la prise en charge des jeunes en errance, le service civique, l'éducation prioritaire et la discrimination positive dans l'éducation et le non-recours.
6. Les ressources engagées par le Fonds représentent un investissement pour la conception des politiques de jeunesse futures par l'Etat comme par les collectivités locales. Après les acteurs de terrain, largement mobilisés sur les appels à projets, il est important que les décideurs publics trouvent un intérêt dans les expérimentations du Fonds et se les approprient. Cela passe d'abord par un travail solide et systématique de synthèse des évaluations, qui doit être mené par la MAFEJ avec le soutien du Conseil scientifique, en lien avec des administrations et des collectivités territoriales. Cela passe ensuite par une communication des résultats sous une forme qui soit mobilisable par les différents décideurs. Ce dispositif reste largement à construire mais c'est désormais l'étape décisive pour que l'expérimentation soit une source d'évolution des politiques publiques.

## **ANNEXES**



DJEPVA – A1 Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

**Pôle suivi et animation de projets**

**Ouarda NUTTE**  
*Responsable de suivi et d'animation de projets*

**Séverine ORIGNY-FLEISHMAN**  
*Responsable de suivi et d'animation de projets*

**Pôle évaluation**

**Mathieu VALDENAIRE**  
*Responsable des évaluations*

**N...**  
*Chargé de la coordination des évaluations*

**Malika KACIMI**  
*Chef de mission*

**Secrétariat/Gestion**

**Jeannette FOMOA**  
*Assistante*

**Isabelle FELETTI**  
*Secrétaire*

**Kevin GUEGAN**  
*Assistant de gestion / webmaster*

**Pôle administratif et financier**

**Valérie DAO-DUY**  
*Responsable administratif et financier*

**Fabienne HAMON et Sophie LOURADOUR**  
*Chargées de gestion administrative et financière*

**Natacha L'HOUMEAUX et Maëlle WENK\***  
*Assistants de gestion administrative et financière*

•Contrat de professionnalisation de 12 mois mis à disposition par TOTAL SA





## Jurys des appels à projets du Fonds d'expérimentations

### Appel à projets n°1

Claude ALQUIE	Université Pierre & Marie Curie Paris 6,
Mathieu ANGOTTI	CREDOC
Anne AUBERT	Maison de la réussite et de l'insertion professionnelle de l'Université de La Rochelle
C. BEGUINOT	Directrice Mission Locale de Reims
Luc BEHAGHEL	Ecole d'économie de Paris
Jean-Pierre BELLIER	Inspecteur général de l'éducation nationale
Dominique BLIN	Directrice Enfance-Famille-Insertion CG Côte d'Or
Martine CARETTE	Vice-Présidente du CA Université des Sciences et Technologies de Lille, Lille 1 SUDES
Jean CHIRIS	Directeur AFPEJA
Fabrice CLERC	Directeur Mission Locale d'Auxerre
Maurice COQUIN	ARML Midi Pyrénées
Bruno CREPON	ENSAE
Maria CUNHA	ACSE
Coumba DIOUKHANE (Abs)	SE Affaires Européennes
Emmanuel DUGUET	Economiste
Gratianne DUMAS	Dir. Adj.protection enfance et jeunesse CG Val de Marne
Renaud FABRE	Délégué à l'éducation et à l'enseignement supérieur ARF
Jean-Pierre FAUDE	Université Toulouse 3
Marc FERRACCI	Université de Marne la Vallée
Amaury FLEGES	Délégué Interministériel à l'Orientation (DIO)
Dominique GARREAU	Délégation Interministérielle à l'orientation DIO
Jérôme GAUTIE	Université Paris-1
Dominique GOUX	DARES, Ministère du travail
Marc GURGAND	Ecole d'économie de Paris
François HILLER	Délégué Interministériel à l'Orientation (DIO)
Fabienne HORRAS	Mairie de Nancy
Yannick L'HORTY	Université Marne-la-Vallée
Olivier LAS VERGNAS	Cité de sciences et de l'industrie
Eric LENOIR	ACSE
Jean-Marie LENZY	DIO
Alberto LOPEZ	CEREQ
Jean-Marc MAURY	CDC
Chantal OKUBO	DJEPVA
William PARIENTE	Université catholique de Louvain
Armande PATRON	ANDML
Pascale PETIT	Université d'Evry
Michel RICHARD	CSAIO Académie de Marseille
Sébastien ROUX	Département de la Recherche, Crest – Insee
Monique SASSIER-ROBERT	Sec. Gén. Du comité interministériel de prévention de la délinquance
Béatrice SEDILLOT	DARES, Ministère du travail
Philippe SERRE	Agence française de développement
Basile SIRCOGLOU	Université Paul Cézanne Aix Marseille III Mission Formation Continue
Christian SOCLET	SG CIV
Françoise THUILE	DIDERIS Montpellier
Vincent VANDENBERGHE	Université catholique de Louvain
Gérard VIGOUROUX	Préfecture de la Guyane
Frédérique WEIXLER	ONISEP
Philippe ZAMORA	Département de la Recherche, Crest – Insee

## Appel à projets n°2

Matthieu ANGOTTI	CREDOC
Flore AUMAITRE	Ville de Nancy
Michel AUTES	Conseil Régional NPDC
Xavier BARTOLI	ADIL 77
Nadia BENTCHICOU	ACSE
Jean-Luc BERHO	Union d'Economie sociale pour le Logement
Soraya BERICHI	DJEPVA
Brigitte BOS	APEC
Sylvie BOUVIER	ACSE
Anthony BRIANT	SG – CIV
Stéphane CARTON	DEGESIP
Olivier CHAZY	Ministère des affaires sociales
Malika CHEDDANI	DDTEFP
Inès DAUVERGNE	IMS entreprendre pour la Cité
Céline DAVID	Conseil général de l'Oise
Ahmel DJIOUI	Union nationale des CLLAJ
Marion ELISSALDE	CRAMIF
Fabrice ETILE	INRA
Serge FRAYSSE	ACSE
Juliette FURET	USH
Hélène GARNER-MOYER	DARES
Docteur Marie GILLOOTS	CMP Jean Wier / Nanterre
Carine GRUDET	Hôpital Necker
David GRUSON	Cour des comptes
Marc GURGAND	Ecole d'économie de Paris
Philip JORDAN	Groupe TOTAL
Florence JUSOT	Université Paris-Dauphine
Lubin KADIMA	Commissariat à la Diversité
Monique Kerleau	Université Paris 1
Martine LAFORGUE	DEGESIP
Florence LEFRESNE	IRES
Michel LEGROS	EHESP
Fabienne LEMONNIER	INPES
Maelle LENOIR	Association Paris Montagne / ENS
Jean-Marie LENZI	DIO
Elodie MICHAUDET	Ordre des pharmaciens
Geneviève NOEL	Fondation de France
Amine OUAZAD	INSEAD
Isabelle PELLE	ACSE
Xavier POMMEREAU	CHU Bordeaux
Roland Rathelot	DARES – CREST
Géraldine SALEM	Docteur en droit de la Santé
Jean-Pierre SCHAEFER	Caisse des Dépôts et Consignations
Anne-Marie SERVANT	Ministère de la santé
Stéphanie SEYDOUX	HALDE
Patrick SILLARD	SG – CIV
Vincent VANDENBERGHE	UCL
Hugues de VARINE	Fondation de France
Sylvie VELLA	Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
Philippe ZAMORA	Département de la Recherche, Crest – Insee

## Appel à projets n°3

Valérie ALEXANDRE	Fondation Total
Mathieu ANGOTTI	FNARS
Henri AREVALO	Elu local VP de la CA du SICOVAL
Richard AUDEBRAND	DGESIP

Valérie BECQUET  
Nadia BELLAOUI  
Dominique BILLET  
Chantal BRUNEAU  
Jean-Philippe CHAPELLE  
Malika CHEDDANI  
Vicenzo CICCHELLI  
Françoise DORE  
Robert FARRUGIA  
Pierre FRANCOIS  
Sébastien GAUTIER  
Sandra GAVIRIA  
Josiane GUILHOT MALHER  
Marc GURGAND  
Annick KIEFFER  
Francine LABADIE  
Catherine LARET-BEDEL  
Edwin LEUVEN  
Kais MARZOUKI  
Emmanuelle MAUNAYE  
Ariane PAILHE  
Anne POITRENAUD  
Anne REBEYROL  
Françoise ROSSI  
André ROUSSEL  
Catherine SOFER  
Flora YOUAN  
Philippe ZAMORA

CSO – IUFM Versailles  
Ligue de l'enseignement  
DJEPVA  
DEJPVA  
DDCS  
DIRECCTE Nord  
Université Paris Descartes  
COTRAVAUX  
DJEPVA  
DJEPVA  
DEPVA  
CERTAI – Université du Havre  
DGESIP  
Ecole d'économie de Paris  
Centre Maurice Halbwachs  
Ministère de la Culture  
SDFE  
CREST  
ACSE  
CERLIS – Université de Tours  
INED  
France bénévolat  
DGESCO  
M.A.A.P  
D.I.O  
EEP – Université Paris 1  
AFPEJA  
Département de la Recherche, Crest – Insee

#### Appel à projets n°4

Olivier ALEXANDRE  
Moktar BENAOUA  
Nadia BENTCHICOU  
Amandine BERTRAND  
Véronique BORDES  
Emmanuel BRANDL  
Lionel CHALAYE  
Fabienne COBLENCÉ  
Chantal DAHAN  
Elizabeth DAUMA  
Jean-Cédric DELVAINQUIÈRE  
Stéphane DORIN  
Claire FABRE  
FENNETEAU  
GERAND  
Agnes GODELLE  
Jean Michel GOURDEN  
Sébastien GROBON  
Igor GROUDIEV  
Sylvie KINET  
Francine LABADIE  
Fabien LABARTHE  
Martine LAFORGUE  
Claire LATIL  
Michele LE MANDAT  
Pierre LE QUÉAU  
Gerard MARQUIE  
Sylvie MARTINEZ  
Serge NEDELEC

Doctorant à l'EHESS  
Scènes et cinés ouest Provence  
ACSE  
Fondation TOTAL  
Spécialiste de jeunes et intéressée par la culture  
Université Pierre Mendès France Grenoble  
Conseil Régional Rhone Alpes  
DJEPVA  
INJEP  
Ministère de la culture – département de l'éducation et du développement artistiques et culturels  
DEPS – Ministère de la Culture  
Université Paris 8  
Mission locale  
DRAC Loire Atlantique  
Ministère culture  
Coordo FEJ  
Association citoyenneté jeunesse  
DJEPVA  
Culture  
Coordinateur régional FEJ  
Ministère de la Culture  
Université d'Avignon  
DGESIP  
Ministère agriculture  
DGESIP  
Université Pierre Mendès France Grenoble  
INJEP  
DJEPVA  
SG – CIV département Education, santé et développement social

Séverine ORIGNY-FLEISHMAN	DJEPVA – MAFEJ
Pascale PETIT SENECHAL	Coordinateur régional FEJ
Jean-Hugues PIETTRE	Ministère de la culture – département de l'éducation et du développement artistiques et culturels
Goucem REDJIMI	Coordinateur FEJ
Jean-Marc SARTORE	Directeur des ressources et territoires Marne Ardennes de la FRMJC Champagne Ardenne
Pierre SEBAN	Chef du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives DGESCO
Gabriel SEGRE	Université Paris Ouest Nanterre
Pierre STECKER	Coordinateur régional FEJ
Angélica TRINDADE-CHADEAU	INJEP
Mathieu VALDENNAIRE	DJAPVA – MAFEJ
Jean Christophe VILATTE	Université Nancy 2
Karima YELHLEF	CG 59

### **Appel à projets DOM**

Laurent ALATON	Sous Préfecture de Confolens(16)
Juliette AMAR	Séom – Dégéom – DEPPP
Mathieu ANGOTTI	CREDOC
Véronique DEFRAONES	Séom – Dégéom – DCSSEC
Cécile FELZINES	CESE
Eliane LOUISIA	Séom – Dégéom – DVEEF
Jacques LUCBEREILH	Séom – Dégéom
Kaïs MARZOUKI	ACSE
Karin MULOT RADOJCIC	Séom – Dégéom – DVEEF
Ouarda NUTTE	DJEPVA – MAFEJ
Isabelle RICHARD	AFD

# Diagnostic partagé du Conseil scientifique du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

25 juin 2009

*Ce document récapitule les échanges des membres du CS au cours des séances des 25 mars et 20 mai 2009, en vue d'identifier les principaux enjeux auxquels le Fonds est invité à répondre et de fournir un cadrage pour la réflexion du CS et les orientations qu'il doit encourager.*

*Il ne s'agit pas de prendre position sur les « bonnes » politiques, mais plutôt d'identifier les principaux objectifs à poursuivre et les politiques qui, dans le champ des interventions envisageables, méritent d'être expérimentées. En particulier il est très légitime que l'expérimentation démontre l'inefficacité d'une politique, surtout si cette politique est de fait mobilisée, ou qu'elle mette à l'essai des politiques contradictoires.*

## Principaux constats

Les principaux constats concernant les difficultés de jeunes sont connus :

- Sur le marché du travail, les jeunes sont durement confrontés à des difficultés d'insertion et, si leur taux de chômage est élevé, ils se distinguent plus encore du reste de la population par une exposition très forte à la précarité de l'emploi. En outre, cette situation structurellement défavorable se double d'une sensibilité conjoncturelle, car l'emploi des jeunes semble constituer une variable d'ajustement sur le marché du travail : cela fait qu'à certains moments les politiques en direction des jeunes constituent une urgence particulière. L'attention doit être également portée à la situation des jeunes marginalisés, inactifs, découragés, qui forment une partie des « populations invisibles » (Crédoc), ou des « ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation – NEET » (OCDE). Ces jeunes posent un problème aux politiques publiques car ils sont difficiles à identifier et à joindre.
- La hausse générale du niveau d'éducation s'est accompagnée de fortes disparités. L'échec scolaire, les abandons, les sorties sans diplôme ou sans qualification restent trop fréquents et on assiste à un blocage du mouvement de démocratisation. Le système scolaire doit faire face aux faibles taux de réussite en 1<sup>er</sup> cycle universitaire, mais aussi à d'autres niveaux, par exemple en BTS, et cela pose en partie la question de l'orientation et des règles d'accès aux différentes formations. Enfin, il n'est pas certain que les formations soient toujours assez adaptées au marché du travail, et préparent suffisamment l'insertion professionnelle. Sur ce point, il faut souligner que les situations sont très hétérogènes : les difficultés d'insertion se retrouvent à presque tous les niveaux du système scolaire, mais sont de nature variables.
- Les dispositifs de 2<sup>èmes</sup> chances, pour la formation comme pour l'insertion, paraissent insuffisants mais, dans certains cas, on observe qu'ils sont peu fréquentés.
- Le temps de la jeunesse, à travers l'allongement des études et de l'insertion, est plus long, ce qui pose le problème de l'autonomie des jeunes, plus longtemps sans ressources propres. D'un côté, la dépendance accrue à la famille pose des problèmes d'inégalité. D'un autre côté, la protection sociale des jeunes est insuffisante (par exemple à travers l'allocation chômage) et manque de cohérence.
- Les jeunes souffrent de discriminations, et cumulent souvent des handicaps liés à l'origine sociale, ethnique, de genre ou à la résidence (ZUS).
- Les jeunes français votent globalement moins que les autres catégories de la population et font preuve d'un pessimisme plus accentué que dans d'autres pays d'Europe. Le rapport à la citoyenneté est d'autant plus problématique que les dispositifs institutionnels permettant aux jeunes de peser sur les processus de décision sont timides.
- Les politiques publiques en direction des jeunes sont dispersées, cloisonnées et développées à des échelons multiples, ce qui entraîne des inégalités territoriales importantes dans les contenus et l'envergure des dispositifs.

## Formation initiale et continue

### Objectifs prioritaires :

- Réduire les sorties sans qualification, lutter contre l'abandon scolaire.
- Réduire l'illettrisme/difficultés face à l'écrit.
- Favoriser la réussite en 1<sup>er</sup> cycle universitaire.
- Améliorer l'orientation.
- Construire une offre de formation qui prépare l'entrée sur le marché du travail.

### Champs d'expérimentation (ou d'études):

Dans tous les champs, la distinction filles/garçons mérite d'être éclairée et analysée.

- **Les politiques d'accompagnement contre l'abandon scolaire.** Les efforts de repérage et d'intervention doivent être renforcés, ce qui suppose de meilleures coordinations institutionnelles. Plus en amont, l'analyse des mécanismes qui vont de l'absentéisme au décrochage et à l'abandon et la mesure de ces phénomènes constituent des sujets d'étude pertinents mais qui nécessitent un travail conceptuel. La question de l'orientation fait aussi partie de ce champ.
- **Les politiques d'orientation.** Une des sources perçues de l'échec ou de l'abandon des études secondaires, comme supérieures, est la mauvaise orientation. On doit d'abord se demander quel est le rôle de l'information, s'il y a un véritable déficit et surtout, si l'accès à l'information est inégalement réparti et quelles en sont les conséquences. Qu'obtient-on en travaillant sur ces aspects ? Mais il faut surtout viser les moyens d'impliquer fortement les jeunes et de leur faire percevoir très directement les enjeux de leurs choix, surtout lorsque leur univers social ou familial les y prépare peu. Pour cela, la coordination des intervenants est essentielle, notamment à travers des liens renforcés entre les lycées et les universités. De façon plus large, on doit s'interroger sur les conditions et les règles d'accès dans les différentes filières et l'adéquation des élèves qu'elles assurent.
- **Les politiques de remédiation.** Elles sont nombreuses, soutien scolaire, ZEP-REP, internats, ou encore redoublement, etc. ; mais elles sont rarement évaluées rigoureusement. Il est utile de savoir dans quelle mesure l'enjeu est de mettre plus de ressources ou de modifier les méthodes, voire des aspects de l'organisation du système scolaire. Il faut aussi confronter les logiques de groupe et d'accompagnement individuel (ou 'parcours'). Une autre difficulté importante concerne le *take-up* : est-on capable d'atteindre les élèves cibles, de les faire participer à des dispositifs ? Ces politiques doivent être envisagées en amont, ce qui justifie de sortir de la classe d'âge 16-25 ans à laquelle est destinée principalement le Fonds.
- **L'apprentissage et l'alternance** apparaissent comme des moyens efficaces de faciliter la transition vers le marché du travail et de limiter le temps d'acquisition d'une expérience professionnelle, qui est une des raisons de la durée des périodes d'insertion. Mais son efficacité réelle est difficile à mesurer car les élèves se sélectionnent ou sont sélectionnés, si bien que leur réussite relative sur le marché du travail est difficile à interpréter. On doit se demander à quels niveaux scolaires l'apprentissage doit être encouragé et quelles sont les adaptations qualitatives à apporter selon les niveaux. Il faut aussi s'interroger sur l'accès, notamment en raison de possibles discriminations, et sur les moyens d'éviter les ruptures, qui restent nombreuses.
- **Les dispositifs de 2eme chance** peinent à trouver leur place dans une tradition scolaire où les cursus sont linéaires. Les possibilités de rupture et le droit à l'erreur devraient être davantage reconnus. Mais on doit s'interroger sur l'efficacité des formations de 2eme chance : une partie de la recherche insiste sur le moment décisif que constitue la petite enfance. Quelles sont les marges de manœuvre tardives en matière de formation ? Par ailleurs, le *take-up* est ici aussi un enjeu important : comment toucher et motiver des jeunes découragés et parfois en rupture ?

## Transition formation-emploi

### Objectifs prioritaires :

- Eviter que les jeunes soient pris durablement dans les statuts d'emplois précaires, dans les états de chômage et d'inactivité (de découragement).
- Favoriser la mobilité géographique.
- Toucher les « populations invisibles ».

### Champs d'expérimentation (ou d'études):

Une problématique importante sur ce champ concerne les complémentarités/substitutions entre formation initiale et expérience professionnelle. Les jeunes manquent-ils de formation initiale (adaptée) ou d'expérience professionnelle ? Quelle expérience professionnelle faut-il favoriser et comment ? Y a-t-il une tension entre les « bonnes » expériences professionnelles et la recherche de revenus à court terme ?

- **Les politiques visant à insérer des expériences professionnelles dans le temps de formation.** Les moyens sont multiples, apprentissage, stages, travail étudiant, et peuvent être encouragés et valorisés. Mais ces épisodes professionnels sont-ils plus efficaces quand ils sont insérés dans la formation ? Cela dépend probablement de la nature des emplois et de l'articulation réelle avec l'institution de formation : ces aspects doivent être testés et évalués. Par ailleurs, on doit s'interroger sur la capacité de réponse des entreprises : à quelles conditions seront-elles en mesure d'offrir des séquences d'emploi adaptées en réponse à une forte demande ? De manière générale, cette réflexion doit s'inscrire à l'intérieur d'une réforme plus large des liens entre les entreprises et les universités.
- **L'accompagnement individualisé** dans la recherche d'emploi en sortie d'études. Ce type de politique est fortement développé, notamment via l'intervention de nombreux opérateurs privés financés sur fonds publics, et a fait l'objet d'évaluations, sur lesquelles il faut capitaliser. Le ciblage des jeunes par ces interventions pose des problèmes spécifiques, notamment d'intervention dans les quartiers, parfois en concurrence avec les acteurs présents, et d'adaptation aux problématiques locales. La faible adhésion des bénéficiaires potentiels à cette offre de service doit également être comprise et surmontée. L'accompagnement dans l'emploi est également important et, dans une certaine mesure, peut rassurer les entreprises et faciliter leur décision d'embaucher des jeunes.
- **Le rôle des contrats temporaires dans l'insertion.** L'activité réduite, l'intérim, les contrats aidés sont des statuts fréquents au cours d'un parcours d'insertion. Il reste toujours très difficile de dire si la contrepartie de cette précarité est de faciliter l'accès progressif à des emplois stables, ou si elle est source de déqualification, de découragement, de stigmatisation, qui ne font que renforcer les difficultés d'insertion. Peut-on hiérarchiser ces dispositifs, moduler leur contenu, les conditions financières qui leur sont associées ?
- **Les politiques favorisant la mobilité géographique.** On peut se demander si la faible mobilité est un frein à l'accès à l'emploi des jeunes. Le diagnostic reste à faire et, le cas échéant, on doit s'interroger sur l'origine de ces difficultés (financière, informationnelle...), sur les politiques qui peuvent y remédier et leur efficacité.
- **L'insertion par l'activité économique.** Des dispositifs tels que les entreprises d'insertion ou les chantiers d'insertion permettent-ils d'insérer les jeunes, notamment en décrochage scolaire ? Quels accompagnements sont nécessaires ?
- **Les politiques de lutte contre les discriminations.** L'existence de discriminations dans l'accès à l'emploi en France est clairement établie. Il est important d'en approfondir la mesure et l'interprétation (dans quelle mesure sont-elles sources de découragement et de marginalisation), ainsi que de tester des politiques permettant de lutter contre ces phénomènes. L'implication des employeurs et les moyens de les inciter à recruter et former des jeunes peu qualifiés et issus de minorités visibles est une priorité sur ce champ.
- **Le micro-crédit.** Les jeunes ont difficilement accès au crédit pour entreprendre des projets. Il faut donc évaluer les dispositifs de micro-crédit, à la fois pour en tester les différentes modalités, notamment celles qui suscitent l'intérêt de jeunes et la réussite de leurs projets, et pour mesurer l'impact que les projets ainsi financés ont sur la suite de leur parcours. Une attention particulière peut être portée à l'accompagnement à la création d'entreprise.

## Autonomie

### Objectifs prioritaires :

- Rationaliser les dispositifs de soutien aux revenus.
- Eviter tout phénomène anti-redistributif, favoriser l'égalité des chances.
- Supprimer les obstacles financiers à la poursuite d'études.
- Renforcer l'autonomie financière et la protection sociale des jeunes, sécuriser leurs parcours.

### Champs d'expérimentation (ou d'études):

Une problématique importante sur ce champ concerne la dépendance : comment soutenir financièrement les jeunes tout en les encourageant à sortir de la dépendance dans laquelle pourrait les installer ce soutien. Il n'y a pas de résultats expérimentaux qui permettent de mesurer la réalité ou l'importance de ce risque ou de juger des bons instruments pour le limiter. Toute évaluation devrait être attentive au fait qu'en modifiant les conditions de soutien aux jeunes, on peut modifier un ensemble très large de comportements : offre de travail, cohabitation avec les parents, parcours scolaires, etc.

- **Les politiques d'aides financières aux jeunes.** Plusieurs axes doivent être considérés pour envisager le renforcement de ces aides: destinées aux jeunes en formation initiale ou en insertion ; liées aux revenus des parents ou disjointes ; logique assurantielle ou forfaitaire ; flux de revenu ou dotation ; non-conditionnelles ou contractuelles et incitatives. L'expérimentation est souhaitable pour comprendre l'impact de ces différentes dimensions.
- **Les prêts contingents.** Il existe de nombreuses expériences dans le monde de ce type de prêts, dont le remboursement est conditionnel à la situation d'activité et au revenu des bénéficiaires. Ces dispositifs permettent de mettre des liquidités à la disposition de jeunes de façon assez massive. Ils contiennent en outre une réponse automatique au risque de dépendance. Mais leurs effets sur les choix présents et futurs des jeunes ne sont pas très bien connus, et peuvent difficilement être inférés d'un contexte national à un autre. Ces prêts peuvent être connectés au système de bourse.
- **Les politiques d'incitation à la mobilité pour les études.** Cela comprend notamment la politique du logement étudiant, qui pourrait être préférable au déploiement de pôles universitaires décentralisés. L'efficacité relative de ces approches dépend notamment des contraintes réelles à la mobilité, qui sont mal connues.
- **Le travail étudiant.** Le soutien au travail étudiant, par exemple en le rendant fiscalement intéressant, est une forme d'aide financière, qui peut s'articuler à la politique d'insertion, mais avec les risques liés à la qualité formatrice des emplois qui ont été soulignés plus haut.
- **Les dispositifs existants** pourraient être évalués: CIVIS, contrat d'autonomie, contrat de volontariat pour l'insertion (EPIDe). On pourrait en particulier chercher à distinguer les effets de l'accompagnement individualisé des effets des allocations financières elles-mêmes.

## Grande détresse, santé, réinsertion

### Objectifs prioritaires :

- Eviter que les situations sociales et de santé des jeunes constituent des obstacles durables à leur trajectoire d'insertion sociale et professionnelle.
- Promouvoir une prise en charge globale des questions d'insertion des jeunes vulnérables et inciter à un partenariat large des acteurs du champ de la santé et du social.
- Assurer la formation et la réinsertion des jeunes sous main de justice ou sortis de l'aide sociale à l'enfance.
- Garantir l'accès au logement.



### *Champs d'expérimentation (ou d'études):*

- **Les actions d'accompagnement renforcé des jeunes vulnérables** (jeunes en rupture familiale, jeunes errants, jeunes souffrant de problèmes de santé). Sur ce champ, les dispositifs d'entrée en contact sont aussi **importants** que les actions elles-mêmes.
- **La médecine scolaire et étudiante**. Vecteur de prévention comme d'orientation vers les soins, ce champ est **insuffisamment** évalué en termes d'impact sur la santé, mais aussi sur les trajectoires scolaires. Faut-il renforcer les effectifs, articuler les intervenants (médecine de ville, associations, police, justice) ?
- **L'accès aux soins**. Favoriser le recours au soin suppose de comprendre les blocages, sociaux, culturels ou **économiques**. En particulier, les moyens d'améliorer la couverture santé des jeunes, notamment en travaillant avec les mutuelles pourraient être examinés.
- **Les actions de prévention et d'information en santé**. Il faut favoriser des modes de prise en charge globale, de manière à ne jamais disjoindre les problèmes sanitaires et sociaux. En particulier, les relations entre les perspectives scolaires ou d'insertion, la santé et les comportements de santé sont à double sens et doivent être étudiés dans cette complexité. La prévention des prises de risque à l'adolescence est un sujet particulièrement important, notamment dans cette perspective. Les effets d'imitation et de contagion devraient toujours être pris en compte dans les évaluations **comme** dans les études.
- **La formation en prison**, l'accompagnement en sortie de prison, ainsi que l'accompagnement des jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance.
- **Actions de promotion de l'image de soi**. La vulnérabilité des jeunes peut résulter en partie d'une image dévalorisée d'eux-mêmes, qui les conduit dans une dynamique de perte de confiance et d'exclusion. Le rôle de ces phénomènes mérite d'être étudié finement, à **travers** des dispositifs d'observation originaux, et des politiques d'*empowerment* en faveur des jeunes vulnérables pourraient être expérimentées et testées.
- **Le renforcement de la coordination des acteurs**. D'une part, il est nécessaire d'assurer un continuum de la prise en charge sous différents champs, notamment **logement-soin-accompagnement d'insertion**. D'autre part, il est souhaitable de renforcer l'harmonisation des politiques publiques et des échelons territoriaux.
- **Enquêtes de santé**. Après expertise de l'existant, le Fonds pourrait financer une enquête santé sur différentes populations de jeunes (lycéens, étudiants, jeunes en insertion, ..). Cette enquête pourrait être particulièrement attentive à combiner les informations socio-économiques aux questions de santé. Elle serait également attentive aux questions de santé mentale.

## **Projets, citoyenneté**

### *Objectifs prioritaires :*

- Améliorer la prise en compte de la parole des jeunes dans l'espace public et restaurer leur confiance dans les institutions.
- Permettre aux jeunes de peser davantage dans la prise de décision.
- Valoriser les formes de culture juvéniles.
- Favoriser l'intégration des jeunes et la cohésion sociale, les mettre au contact de la mixité sociale

### *Champs d'expérimentation (ou d'études):*

- **Les actions innovantes de participation des jeunes**, en particulier vulnérables ou subissant des discriminations (collectivités locales, associations, entreprises, université, etc.). Parfois, les espaces de parole ou de décision existent mais sont insuffisamment mobilisés par les jeunes. Il faut comprendre s'ils sont formels et illusoire ou si les jeunes ont un désintérêt pour les questions collectives ou pour des projets qui n'apparaissent pas assez proches ou concrets. On peut s'interroger sur l'efficacité des quotas d'âges dans certaines instances de décision (dans le champ de la participation civique, associative ou en entreprise).

- **Les actions d'empowerment.** On peut favoriser et évaluer des initiatives de travail sur la confiance en soi, la valorisation des productions culturelles, les initiatives transférables sur le marché de l'emploi. On peut également envisager des actions de sensibilisation des entreprises aux cultures juvéniles et aux capacités d'initiative des jeunes, de manière à améliorer l'image sociale des jeunes, faire tomber les méfiances, améliorer la perception d'eux-mêmes.
- **Le soutien et la coordination de projets,** notamment dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle ou dans les domaines de la solidarité ou de l'environnement.
- **Le service civil** permet-il de valoriser l'engagement citoyen tout en favorisant l'insertion sociale ? En particulier, est-il l'occasion de favoriser la mixité sociale ? L'entrepreneuriat social est également un lieu possible de sensibilisation des jeunes aux questions de solidarité. Les pratiques sportives méritent également d'être analysées et évaluées comme un mode de socialisation et un levier des politiques d'insertion.